



ARZIER-LE MUIDS



RAPPORT DE GESTION

2021

PRÉAVIS NO 04 /2022

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
0 COVID-19	4
0.1 Historique et impacts organisationnel et politique.....	4
0.2 Impacts financiers	5
1 Administration Générale	6
1.1 Municipalité.....	6
1.2 Conseil communal - État au 31 décembre 2021	10
1.3 Greffe municipale.....	13
1.4 Personnel communal.....	14
1.5 Intérêts généraux	16
1.6 Informatique.....	17
2 Finances.....	18
2.1 Compte administratif	18
2.2 Résultat et écritures de bouclement.....	20
2.3 Bilan.....	20
2.4 Point de vue.....	23
3 Domaines et bâtiments	24
3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages	24
3.2 Bâtiments communaux	28
4 Travaux publics, environnement et urbanisme.....	29
4.1 Urbanisme et aménagement du territoire.....	29
4.2 Police des constructions.....	29
4.3 Routes.....	30
4.4 Espaces verts	32
4.5 Cimetières	32
4.6 Traitement des déchets.....	32
4.7 Assainissement – Réseau d’égouts	34
5 Formation, jeunesse, culture et églises.....	34
5.1 Écoles.....	34
5.2 Bibliothèque communale	36
5.3 Cantine scolaire communale	37
6 Sécurité publique	38
6.1 Police	38
6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers.....	39
6.3 SDIS Service de défense contre l’incendie et de secours	40
6.4 Protection civile.....	40
7 Affaires sociales.....	41
7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles	41
8 Services industriels.....	43
8.1 Service des eaux	43
8.2 Distribution d’énergie	46
9 Conclusions.....	47
10 Glossaire	48
11 Notes personnelles.....	49

RAPPORT DE GESTION 2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2021 (préavis n° 04/2022).

Les comptes communaux font l'objet d'un préavis séparé (préavis n° 05/2022).

Le rapport est organisé, comme les années précédentes, au plus proche du plan comptable, permettant une lecture parallèle avec les comptes.



Message de la Syndique Louise Schweizer

L'année 2021 a été particulière à plus d'un égard !

Tout d'abord, durant le premier semestre, ce sont les mesures de lutte contre le Covid-19 qui ont dicté le rythme, nous obligeant, tout comme en 2020, à revoir certains concepts, renoncer à des manifestations et s'organiser différemment. Ensuite, cette année a aussi été marquée par la fin d'une législature et le début d'une nouvelle. Ainsi, au 1^{er} juillet, l'ensemble des autorités communales ont été élues pour la période 2021-2026.

Une nouvelle législature implique de trouver, et de mettre en place, un mode de fonctionnement, tant au sein même de l'exécutif qu'avec le Conseil communal.

Dans cet optique, nous nous réjouissons de constater que les premières séances du législatif ont permis de démontrer que le dialogue et la confiance sont les éléments indispensables à une saine collaboration.

En effet, vous l'aurez certainement constaté à la lecture du Programme de législature, disponible sur le site internet de la Commune, que les défis pour ces cinq prochaines années sont multiples et que des projets conséquents devront être menés. Que ce soit en matière d'aménagement du territoire, dans l'entretien, ou la réfection, du patrimoine immobilier de la Commune, dans la révision de règlements ou encore dans le développement durable et l'écologie, les challenges ne manquent pas.

C'est sur la base de ces lignes directrices que la Municipalité n'a de cesse d'agir pour maintenir et développer la qualité de vie dans nos villages, tout en défendant les intérêts de la Commune.

Pour ce début de législature, et afin de vous offrir une vision aussi complète que possible sur le fonctionnement de notre Administration, nous avons décidé de maintenir, une année encore, un rapport de gestion très complet et détaillé. Ainsi, je vous souhaite une excellente lecture et espère que ces informations sauront vous faire apprécier le travail effectué par l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Louise Schweizer, Syndique

0 COVID-19

Pour la deuxième année consécutive, le fonctionnement de la Commune a été dicté par la situation sanitaire, en particulier les mesures de protection, qui ont eu des impacts sur la réalisation de certaines activités.

A l'instar du rapport de gestion 2021, nous exposons dans le présent chapitre les mesures qui ont été prises par la Commune et les impacts de la pandémie, quel que soit le dicastère concerné.

0.1 Historique et impacts organisationnel et politique

Début 2020, les premiers cas de Covid-19 ont été détectés en Suisse. Depuis, tant les instances fédérales que cantonales ont pris des mesures de protection adaptées à la situation et à son évolution. Celles concernant l'année 2020 sont indiquées dans le précédent rapport de gestion, nous nous permettons de vous y renvoyer pour tout complément d'information.

Le 13 janvier 2021, Le Conseil Fédéral annonce la prolongation des mesures prises en décembre, ceci jusqu'à fin février. Parmi ces mesures figurent notamment le maintien de la fermeture pour les restaurants, établissements de sports et loisirs et lieux culturels. Ainsi que la fermeture, dès le 18 janvier, des magasins ne vendant pas de biens de consommation courante, à l'exception du retrait de marchandises. Quant aux rassemblements, tant privés que publics, ils ont été limités. Pour terminer, le télétravail a été rendu obligatoire.

Ces directives ont impacté directement la Commune, notamment dans l'ouverture de la bibliothèque et les locations des salles, que ce soit pour des réunions ou des cours de sports. Ainsi que dans la mise en place du télétravail partout où cela était possible.

En mars 2021, nous avons connu un assouplissement de ces mesures, permettant la réouverture de la bibliothèque communale notamment. Puis, en avril 2021, la réouverture des terrasses, la reprise de compétitions sportives et de certains rassemblements, ont été autorisés, toujours avec un certain nombre de restrictions.

En mai 2021, nous avons connu de nouveaux assouplissements de mesures, ceci avec pour conséquence une augmentation des limites pour les rassemblements (privés et publics), la réouverture des restaurants et la fin du télétravail obligatoire.

A noter que la possibilité de télétravail a régulièrement été maintenue dans l'administration communale, et parfois même rendue obligatoire, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

D'un point de vue politique, la situation a eu des impacts sur la tenue des Conseils communaux, qui ont dû avoir lieu dans la salle du CCS, afin de maintenir les distances de protection et offrir un espace personnel à chaque Conseillère et Conseiller, tout en garantissant le fonctionnement de l'institution politique.

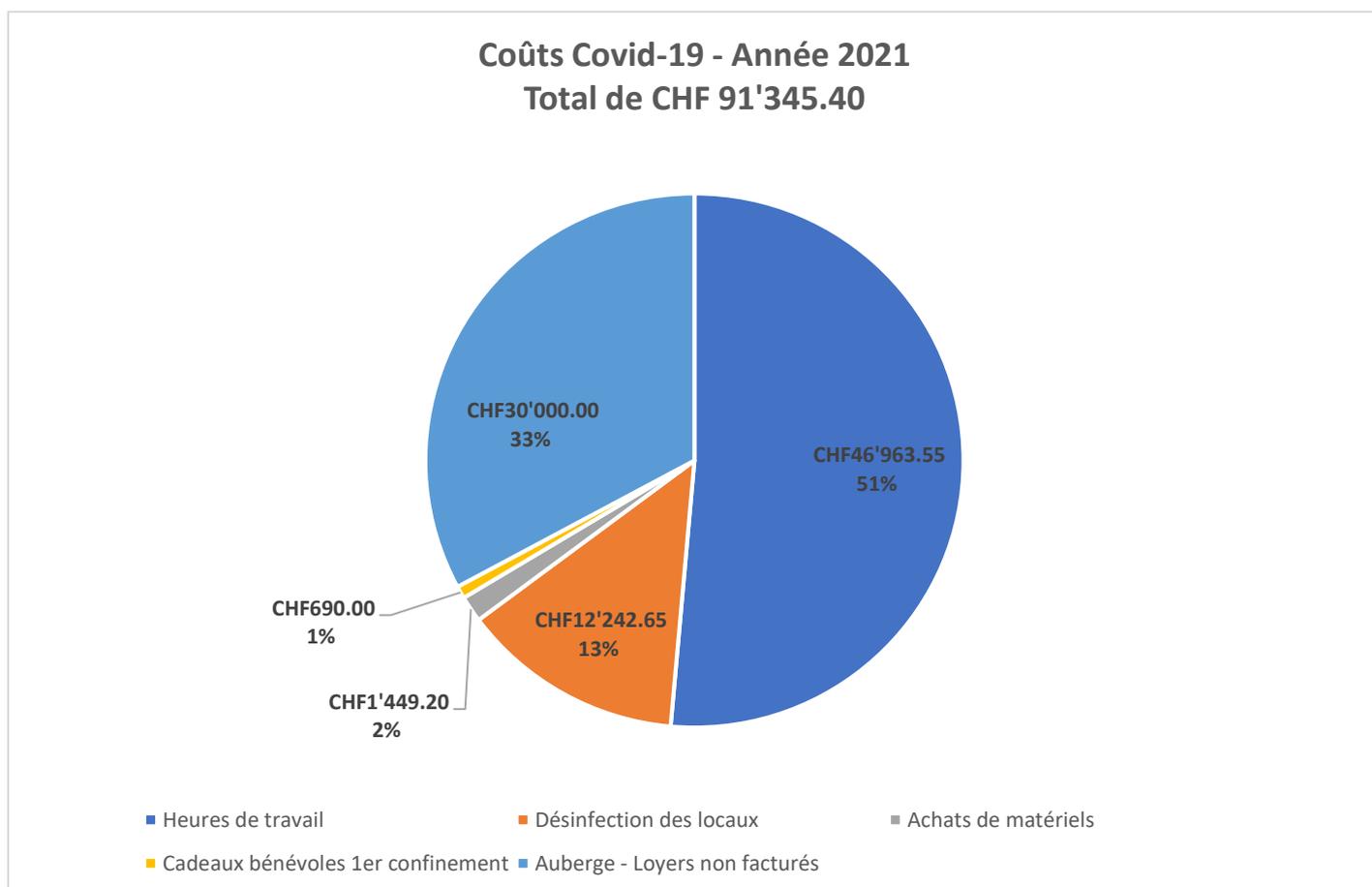
Il est également nécessaire de souligner que les élections communales pour le renouvellement des autorités se sont tenues en période de restriction, obligeant tant le bureau électoral, que les employés communaux, à mettre en place des plans de protection et aménager les locaux afin de garantir la sécurité de tous les participants.

0.2 Impacts financiers

Financiers

Sur le plan financier, les charges ont été diverses. En effet, il en va des heures de travail, aux heures supplémentaires (désinfection des bâtiments, déchetterie, etc.) ou encore aux diverses dépenses faites afin d'équiper les collaboratrices et collaborateurs et les bâtiments avec le matériel de protection adéquat. Sans oublier le soutien à la population et aux commerces locaux, notamment par la suppression de loyers de l'auberge communale durant la fermeture obligatoire.

Nous pouvons donc résumer les charges de la manière suivante :



1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Municipalité

Répartition des dicastères et organisation - Législature 2016 – 2021

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Sociétés locales Espaces verts et cimetières Police des constructions
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets
M. Nicolas Ray	Municipal	Écoles Enfance et jeunesse Forêts et alpages Urbanisme et aménagement du territoire
Mme Elvira Rölli	Municipale	Infrastructures (Eau-Égouts) Affaires sociales Affaires culturelles et religieuses SDIS – Service de défense contre l'incendie et de secours
M. Patrick Hübscher	Vice-syndic	Finances Routes

Répartition des dicastères et organisation - Législature 2021 - 2026

Responsable	Fonction	Dicastères
Mme Louise Schweizer	Syndique	Administration communale Personnel communal Police Sociétés locales Affaires culturelles et religieuses
M. Christian Dugon	Vice-syndic	Infrastructures (Eau-Égouts) Routes Forêts et alpages
M. Nicolas Ray	Municipal	Écoles Enfance et jeunesse Finances Développement durable et informatique Affaires sociales
M. Yann Muffat	Municipal	Polices des constructions Urbanisme et aménagement du territoire Bâtiments communaux
M. Denis Berger	Municipal	Traitement des déchets Espaces verts et cimetières Sécurité civile et militaire SDIS – Service de défense contre l'incendie et secours

Séances

Les séances de Municipalité se tiennent le lundi dès 9 heures 30. La Municipalité a tenu 45 séances afin de traiter le courrier hebdomadaire et de nombreuses autres séances de travail pour débattre de sujets particuliers ou recevoir des citoyens.

Représentations et délégations

La Municipalité participe, en règle générale, aux manifestations locales, régionales ou cantonales auxquelles elle est invitée. En outre, elle assume la représentation dans les instances où la commune est partie prenante.

Compte tenu de la situation sanitaire, 2021 a connu peu de manifestations. Celles qui ont tout de même été organisées, l'ont été de manière très différente.

Relations avec les autorités cantonales, les collaborations intercommunales et autres

Autorités cantonales

La commune a toujours une relation privilégiée avec l'État par l'entremise des Préfets du district. À ce propos, les Préfets inspectent chaque année les communes. À cette occasion, ils s'entretiennent avec le Président du Conseil communal, la Secrétaire, la Municipalité, le Secrétaire municipal, la Boursière communale et la Préposée au Contrôle des habitants. L'inspection annuelle pour l'exercice 2021 a été effectuée au mois de février 2022 et n'a révélé aucun dysfonctionnement dans l'administration.

C'est également l'occasion d'échanger et de faire part réciproquement des besoins, des préoccupations mais aussi des satisfactions.

Relevons la publication du périodique Canton – Communes donnant des informations utiles sur divers sujets. Elle est consultable en ligne en suivant ce lien :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/courrier-circulaire/>

Collaborations intercommunales et autres

Nous rappelons que la commune est partie prenante aux associations, ententes ou autres collaborations notamment nommées comme suit :

Nom	Nature
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes et bois énergie situé sur la commune de Trélex Jusqu'au 30 juin 2021 : Ray Nicolas (CI) ¹ - Dugon Christian, suppléant (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Dugon Christian (CI) – Berger Denis, suppléant (CI)
ADCV	Association des Communes Vaudoises Schweizer Louise
AISGE	Association intercommunale de Genolier et environs Jusqu'au 30 juin 2021 : Ray Nicolas (CODIR) ² – Schweizer Louise (CODIR) - Dugon Christian (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Ray Nicolas (CODIR) – Schweizer Louise (CODIR) – Yann Muffat (CI)
APEC	Association intercommunale épuration des eaux usées de la Côte Jusqu'au 30 juin 2021: Rölli Elvira (CI) – Dugon Christian (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021: Dugon Christian (CI) – Berger Denis (CI)
ARAS	Association intercommunale régionale d'action sociale

¹ CI = Conseil intercommunal

² CODIR = Comité directeur

	Jusqu'au 30 juin 2021: Rölli Elvira (CODIR) - Schweizer Louise(CI) - Ray Nicolas, suppléant (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Ray Nicolas (CI) – Muffat Yann, suppléant (CI)
CDP	Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et des comminations de faillite Hübscher Patrick (jusqu'au 30 juin 2021) / Nicolas Ray (Dès le 1 ^{er} juillet 2021)
CFR	Centre funéraire régional Nyon – Rolle Schweizer Louise (jusqu'au 30 juin) / Denis Berger (dès le 1 ^{er} juillet)
COBVD	Chambre des bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas (jusqu'au 30 juin) / Christian Dugon (dès le 1 ^{er} juillet)
JURA-LAC	Assemblée des Syndics Schweizer Louise
LA FORESTIÈRE	Propriétaires forestiers Ray Nicolas (jusqu'au 30 juin) / Christian Dugon (dès le 1 ^{er} juillet)
NSTCM	Nyon – St-Cergue – Morez Jusqu'au 30 juin 2021 : Patrick Hübscher (Conseil d'administration) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Berger Denis (Conseil d'administration) - Dugon Christian, suppléant
ORPC	Organisation régionale de la protection civile Jusqu'au 30 juin 2021 : Hübscher Patrick (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Berger Denis (CI) – Dugon Christian (CI), suppléant
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois Ray Nicolas (jusqu'au 30 juin) / Christian Dugon (dès le 1 ^{er} juillet)
PRNVJ	Parc naturel régional jura vaudois Jusqu'au 30 juin 2021 : Ray Nicolas (CODIR) – Hübscher Patrick, suppléant (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Dugon Christian (CI) – Berger Denis, suppléant (CI)
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Jusqu'au 30 juin 2021 : Ray Nicolas (CI) – Schweizer Louise, suppléante (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Ray Nicolas (CI) – Muffat Yann, suppléant (CI)
RÉGION DE NYON	Développement régional, plan directeur, politique socioéconomique et touristique, culturelle et sportive, mobilité et environnement Jusqu'au 30 juin 2021 : Rölli Elvira (Codir) – Schweizer Louise (CI) - Christian Dugon, suppléant (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Schweizer Louise (CI) - Ray Nicolas, suppléant (CI)
SADEC	Traitement des déchets Jusqu'au 30 juin 2021 : Dugon Christian - Ray Nicolas, suppléant Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Berger Denis - Dugon Christian, suppléant
SAGGT	Les Syndics de Saint-Cergue, Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex Schweizer Louise
SAPAN	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise Jusqu'au 30 juin 2021 : Rölli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Dugon Christian, délégué - Berger Denis, suppléant
SDIS	Service de défense incendie Nyon – Dôle Jusqu'au 30 juin 2021 : Rölli Elvira (CI) – Hübscher Patrick, suppléant (CI) Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Berger Denis (CI) – Dugon Christian, suppléant (CI)
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant Jusqu'au 30 juin 2021 : Rölli Elvira, déléguée – Dugon Christian, suppléant Dès le 1 ^{er} juillet 2021 : Dugon Christian, délégué – Berger Denis, suppléant
SOFREN	Société foncière de la région nyonnaise Jusqu'au 30 juin 2021 : Rölli Elvira, déléguée

Dès le 1^{er} juillet 2021 : Schweizer Louise, déléguée

UCV Union des communes vaudoises
Schweizer Louise

Collaborations intercommunales et autres

Cette liste - bien fournie - met donc en évidence les relations étroites entre les communes, la région et autres secteurs. Nous vous renvoyons, au surplus, aux informations figurant dans le rapport des dicastères, le cas échéant, ou sur les sites internet des différentes associations intercommunales.

Il convient, toutefois, de relever que le pouvoir démocratique local est, de plus en plus, délégué aux entités intercommunales ou régionales. C'est une économie de moyens mais une perte de maîtrise des organes délibérants, cependant librement consentie, il est vrai, par leur propre décision sur demande motivée des exécutifs. Une forte implication des délégués intercommunaux, tant au sein de l'organisation intercommunale que dans la communication au Conseil, est donc impérative afin que les intérêts de notre Commune puissent continuer à être défendus.

Autorisations générales délivrées par le Conseil communal

La Municipalité est au bénéfice des autorisations suivantes :

1. Statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.--.
2. Statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.--.
3. Autorisation générale de plaider.
4. Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026, à hauteur de CHF 50'000.--.
5. Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions, jusqu'à un montant de CHF 100'000.-- par cas et en l'absence de condition ou de charge dont l'enjeu financier ou politique est jugé prépondérant.

En 2021, elle n'a fait usage de sa compétence que dans les limites de l'autorisation citée sous chiffre 1. ci-dessus, ceci principalement pour la constitution de servitudes en relation avec le réseau des infrastructures (ESP, EU-EC, etc...) et sous chiffre 3), en majorité pour des litiges en relation avec la police des constructions.

Affaires juridiques

L'accroissement des affaires publiques et la complexité de la législation, notamment en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, impliquent, à de nombreuses reprises, le concours de mandataires spécialisés (avocats, aménagistes, etc...).

En règle générale, nous transmettons un dossier à notre avocat dès lors qu'une procédure est pendante au tribunal.

En 2021, tout comme les années précédentes, la grande majorité des cas juridiques de notre commune concernait la police des constructions (env. 7 dossiers, dont 5 procédures toujours en cours). Les comptes reflètent les coûts effectivement dépensés en 2021 (CHF 7'905.15) pour les procédures judiciaires. Deux autres dossiers juridiques relevant de secteurs différents ont coûté CHF 9'139.85, En totalité, ce n'est pas moins de CHF 17'045.-- qui ont été dépensés pour défendre les intérêts de la Commune.

1.2 Conseil communal - État au 31 décembre 2021

Composition du Conseil - 55 membres³

Augsburger Michel	Kriha Thomas
Badan Dany	Lejeune Geneviève
Badan Eliane	Mathyer Greg
Badan Olivier	Nicolet Bernard
Bernini Anne	Nydegger Gwendoline
Bleuler Christophe	Ohanessian Ivané
Boscardin Flavio	Pasquier Nicolas
Boy Frédéric	Patarin Christophe
Brûgger Christian	Plé Patrick
Burbidge Rainsley Jacqueline	Reuteler Raymond
Cornut Isabelle	Rossier Christophe
Didier Sébastien	Ruchat Mathieu
Dieffenbacher Franca	Ruffet Natacha
Dykes Caroline	Russo Ruggiero
Esseiva Françoise	Sahli Stéphanie
Esseiva Philippe	Thalmann Giavina Maryline
Esselborn François	Tissot Stéphane
Fasel Valentin	Uygur Inal
Gassmann Alessandro	Vicente Alvarez Daniel
Gewalt Frederic	Vincent Méliné
Gözl Andrea	Vout Nicolas
Götschin Gilles	Voutat Pascal
Guilloud Frédéric	Vuille Jean-Pierre
Hermann Didier	Weber Patrick
Hübscher Ana	Weinmann Gil
Jaccard Laurent	Zanchiello Antonio
Jaquet Eric	Zehnder Carine
Jorge Alexandre	

Composition du Conseil communal

Bureau

Président :	M. Christophe Patarin
1 ^{ère} Vice-Présidente :	Mme Gwendoline Nydegger
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Pierre Vuille
Scrutatrices :	Mme Eliane Badan Mme Méliné Vincent
Scruteurs suppléants :	Mme Françoise Esseiva M. Alessandro Gassmann
Secrétaire :	Mme Nathalie Gay
Secrétaire suppléante :	Mme Maryline Thalmann Giavina

Composition du Bureau du Conseil communal

³ Le nombre légal de conseillers est de 55.

Commission de gestion

Membres : M. Olivier Badan
M. Philippe Esseiva
M. Bernard Nicolet
Mme Natacha Ruffet
M. Nicolas Vout

Composition de la Commission de gestion

Commission des Finances

Membres : M. Christian Brügger
M. Didier Hermann
M. Frédéric Guilloud
M. Pascal Voutat
M. Antonio Zanchiello

Composition de la Commission des Finances

Commission d'Urbanisme

Membres M. Frédéric Boy
M. Sébastien Didier
Mme Franca Dieffenbacher
M. Gilles Götschin
M. Gil Weinmann

Composition de la Commission d'urbanisme

Commission de recours en matière d'impôts

Membres : M. Michel Augsburgger
M. Alexandre Jorge
M. Alessandro Gassmann
Mme Stéphanie Sahli
Mme Carine Zehnder

Composition de la CRMI

Délégations

APEC	M. Christian Brügger M. Philippe Esseiva M. Pascal Voutat
AISGE	Mme Jacqueline Burbidge Rainsley Mme Françoise Esseiva Mme Natacha Ruffet
Association SDIS Nyon – Dôle	M. François Esselborn
Conseil intercommunal de Région de Nyon	M. Philippe Esseiva M. Frédéric Guilloud M. Christian Brügger (suppléant) Mme Geneviève Lejeune (suppléante)
Réseau d'Accueil des Toblerones	Mme Gwendoline Nydegger M. Daniel Vicente Alvarez, suppléant

Délégations du Conseil communal

Séances du Conseil communal

L'autorité délibérante s'est réunie à huit reprises soit les :

15 février 2021

29 mars 2021

31 mai 2021

16 juin 2021 (Install. des autorités communales 2021-2026)

21 juin 2021

27 septembre 2021

15 novembre 2021

6 décembre 2021

Préavis

Les préavis suivants ont été traités :

No 1	Demande de crédit de CHF 32'300.—TTC pour l'acquisition de 11 modules containers Moduliso 618 d'occasions – Approuvé le 15.02.2021
No 2	Demande de crédit de CHF 182'000 TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exécutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations) - Approuvé le 15.02.2021
No 3	Demande de crédit de CHF 192'000.-- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de La Cézille (SIDEMO) - Approuvé le 15.02.2021
No 4	Demande de crédit de CHF 34'000.-- TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids – Approuvé avec amendement le 15.02.2021
No 5	Demande de crédit de CHF 27'000.-- TTC pour remplacement de l'agrégat "saleuse" du service des infrastructures - Approuvé le 15.02.2021
No 6	Demande de crédit de CHF 60'000.-- TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids – Approuvé le 31.05.2021
No 7	Demande de crédit de CHF 80'000.-- TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis Rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids- Approuvé le 31.05.2021
No 8	Demande de crédit de CHF 12'000.-- TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier-Le Muids - Approuvé le 31.05.2021
No 9	Demande de crédit de CHF 310'000.—TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS - Approuvé le 31.05.2021
No 10	Comptes 2020 - Approuvé le 21.06.2021
No 11	Rapport de gestion 2020 - Approuvé le 21.06.2021
No 12	Demande de crédit de CHF 110'000.—TTC pour le remplacement de la retropelle à la déchetterie - Refusé le 31.05. 2021
No 14	Autorisations générales à accorder à la Municipalité de: a) statuer sur l'acquisition ou l'aliénation des immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de CHF 20'000.- b) statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la limite de CHF 20'000.-- - Approuvé le 27.09.2021
No 15	Autorisation générale de plaider – Approuvé le 27.09.2021
No 16	Compétences financières à accorder à la Municipalité durant la législature 2021-2026 – Accepté le 27.09.2021
No 17	Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions – Accepté le 27.09.2021
N° 18	Arrêté d'imposition 2022 – Approuvé le 27.09.2021
N° 19	Demande de crédit de CHF 110'000.- TTC pour la réfection de la canalisation principale des eaux usées des Jordils - Approuvé le 15.11.2021
N° 20	Demande de crédit de CHF 30'500.- TTC pour le remplacement du tracteur tondeuse des espaces verts – Refusé le 15.11.2021
N° 21	Fixation des plafonds d'endettement et de risques de cautionnements pour la législature 2021-2026 – Approuvé le 15.11.2021
N° 22	Budget 2022 – Approuvé le 06.12.2021

N° 23	Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026 – Approuvé le 06.12.2021 (remplace le préavis n° 16)
N° 24	Demande d'un contrat de Parc entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois – Approuvé le 06.12.2021
N° 25	Demande de crédit de CHF 20'000.—TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique – Approuvé le 06.12.2021

Préavis municipaux

1.3 Greffe municipal

Secrétariat municipal

Sous la conduite du secrétaire municipal, ce service assume le secrétariat de la Municipalité. À ce titre, il est en charge de transmettre aux services les décisions de la Municipalité, de veiller à leur exécution et de coordonner les actions exigées par la Municipalité. La rédaction des correspondances municipales est également l'une des tâches significatives de ce service.

Le secrétariat municipal s'occupe en outre de la conservation des archives, avec le concours de l'entreprise Pro Archives Conseils SA (cf. ci-dessous) ainsi que l'organisation des votations, la gestion des procédures de naturalisations, la gestion des locations des salles, et bien d'autres tâches encore.

Naturalisations

La gestion des demandes de naturalisation est gérée par le Contrôle des habitants ; il est régulièrement sollicité pour donner des renseignements et des documents.

Pour information, il reste encore 1 dossier toujours en cours de traitement auprès du service des naturalisations du Canton et qui est examiné sous l'ancien droit.

En 2021, nous avons reçu 25 demandes (18 demandes individuelles et 7 demandes famille). La Municipalité a fait passer 20 tests de connaissances élémentaires et a procédé à 14 auditions des candidats portant sur l'intégration, venant ainsi compléter le rapport d'enquête prévu par la loi. 17 dossiers ont été envoyés au Canton pour la suite de la procédure et 12 dossiers sont en cours de procédure auprès de nos services. À noter qu'une demande a été refusée car la candidate n'avait pas encore une année de résidence dans notre commune, conformément à notre règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.

33 personnes ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie d'Arzier-Le Muids en 2021.

Gestion des archives

La gestion des archives est assurée par la société Pro Archives Conseils SA domiciliée à Nyon. Cette société est bien connue dans notre région et gère les archives de quelques communes voisines.

Notre mandataire suit durant l'année, et à intervalles réguliers, le stockage et l'archivage des documents selon les normes archivistiques en vigueur.

Cartes journalières CFF

La revente des cartes journalières par la Commune est clairement un service offert à la population de notre Commune. Nous achetons chaque année deux cartes par jour vendues au prix de CHF 45.--.

La statistique pour l'année 2021 se présente comme suit :

2021 - BILLETS CFF STATISTIQUE					
	Cartes à vendre	Invendus	%	Vendues	%
Janvier	62	46	74.19%	16	25.81%
Février	56	31	55.36%	25	44.64%
Mars	62	41	66.13%	21	33.87%
Avril	60	12	20.00%	48	80.00%
Mai	62	30	48.39%	32	51.61%
Juin	60	20	33.33%	40	66.67%
Juillet	62	17	27.42%	45	72.58%
Août	62	19	30.65%	43	69.35%
Septembre	60	19	31.67%	41	68.33%
Octobre	62	19	30.65%	43	69.35%
Novembre	60	29	48.33%	31	51.67%
Décembre	62	33	53.23%	29	46.77%
	730	316	43.29%	414	56.71%
2021	730	316	43.29%	414	56.71%
2020	732	409	55.87%	323	44.13%
2019	730	200	27.40%	530	72.60%
2018	730	222	30.41%	508	69.59%
2017	730	191	26.16%	539	73.84%
2016	732	177	24.18%	555	75.82%

Cartes journalières CFF

1.4 Personnel communal

En décembre 2021, un nouveau collaborateur a été engagé au service des forêts.

Vous trouverez, sur la page suivante, le tableau présentant l'effectif de notre personnel ainsi que les mutations durant l'année écoulée. Quant à l'évolution des emplois plein temps (EPT), elle peut être résumée ainsi (chiffre ne tenant pas compte des apprenti(e)s) :

Année	Nombre d'EPT
2021	21
2020	20
2019	20
2018	19
2017	17
2016	16

Secrétariat municipal	M. Quentin Pommaz, Chef de service	100 %
	Mme Carine Besson	20 %
	Mme Mirella Hodic	40 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson, Préposée	60 %
	Mme Mirella Hodic	40 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	+/- 21 %
	Mme Mireille Vietti	+/- 21 %
Jardin d'enfants	Mme Kathrine Zwygart, Responsable	+/- 47 %
	Mme Maritza Grimm	+/- 35 %
Cantine	Mme Gaëlle Hauser	+/- 53 %
	Mme Miljana Djordjevic Acalovic	+/- 40 %
	Mme Joanna Küng	+/- 24 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille, Cheffe de service	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	Apprentie : Mme Figueira Correia Tania	100 %
Infrastructures communales	M. Christian Vuillomenet, Chef de service	100 %
	M. Guillaume Obez	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	20 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	80 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
Service forestier	M. Guy Favre, garde forestier, Chef de service	100 %
	Mme Stijntje Reulen Langel	10 %
	M. Sébastien Petit	100 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Justin Boillat	100 %
	M. Chris Vargas Cerda, dès décembre 2021	100 %
	Apprenti : M. Tom Arbez, dès août 2021	100 %
Service bâtiments et déchetterie	M. Alain Ghilardini, Chef de service	100 %
	M. Jovan Ilic	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira	100 %
	Mme Gabrielle Thiel Grichting	40 %

Personnel communal

Taux d'absentéisme

2021, tout comme 2020, a été une année particulière en terme d'absentéisme. En effet, le Covid-19, combiné à des absences de longue durée pour cause d'accident ou de maladie font apparaître un nombre d'heure non travaillée de 3'200.71, représentant un taux d'absentéisme de 6,82%.

1.5 Intérêts généraux

Bulletin communal "Info Arzier – Le Muids"

Notre publication a été éditée, comme chaque année, à 4 reprises soit à la fin de chaque trimestre. Cet outil de communication, tant physique que virtuel puisqu'il est accessible sur notre site internet, est toujours apprécié par nos citoyens. Il diffuse les informations officielles ainsi que celles des sociétés locales et autres organismes.

Sociétés locales

Notre commune compte de nombreuses sociétés locales, dont les activités ont été, comme en 2020, drastiquement freinées par la situation sanitaire que nous connaissons. Cependant, nous sommes reconnaissants de l'investissement consenti par les membres de ces associations, qui, en règle générale, n'hésitent pas à donner de leur temps pour participer à une manifestation communale ou encore en organiser.

Voici la liste des sociétés locales actives dans notre commune :

Amicale des Sapeurs-Pompiers, Badminton, Cagnotte le Demi-Muid, Les Chœurs de l'Amitié, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Groupe d'Aînés Soleil d'Automne, Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arzier et Saint-Cergue, Les Brénards, Marché artisanal d'Arzier, Samaritains Vaud Section de Chésereux et environs, Ski Club Arzier / St-Cergue, Société de Développement d'Arzier-Le Muids, Société de Tir, Sportacus, Le Tock, l'Association des citoyens d'Arzier-Le Muids, la Jeunesse d'Arzier-Le Muids et le Jardin Malin.

Manifestations locales

Traditionnellement, la Municipalité organise plusieurs manifestations tout au long de l'année. Cette année cependant, les manifestations ont à nouveau été mises à mal par la pandémie et très peu ont pu être maintenues.

Début janvier, la fête des rois est célébrée à la déchetterie en même temps que l'élimination des sapins de Noël. Compte tenu de la situation sanitaire, cette manifestation a été annulée.

Au printemps devait se dérouler la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens qui a dû être annulée pour la deuxième année consécutive.

En été, la fête des enfants, soutenue par la Commune, mais organisée par des bénévoles, clôt généralement l'année scolaire. Malheureusement, cette manifestation a également été victime de la pandémie.

Le 1^{er} août a été célébré de manière différente. S'adaptant aux impératifs dictés par la situation, la Municipalité a rencontré les habitants à différents points définis, afin d'éviter les grands rassemblements que nous apprécions pourtant. Néanmoins, ces rencontres ont tout de même été l'occasion de partager le verre de l'amitié.

Durant le mois de septembre, aurait dû se tenir la sortie des retraités. Une fois encore, nous avons dû, à contre cœur, y renoncer.

Puis, à l'approche de Noël, peu après la distribution des sapins, qui s'est tenue à la déchetterie, aurait dû avoir lieu la visite aux aînés de plus de 80 ans. Au vu des restrictions sanitaires, la visite en tant que telle a été annulée. Cependant, la Municipalité a tout de même livré personnellement un présent à nos Aînés sur le pas de la porte.

Quant aux fenêtres de l'Avent, se déroulant à l'extérieur, elles ont pu être maintenues, à la satisfaction de tous.

Pour ce qui est du Noël villageois, s'adaptant aux directives cantonales, notamment en matière de chants des enfants, la Municipalité s'est vue contrainte d'y renoncer une nouvelle fois. Cependant,

maintenant sa tradition, le Père-Noël est tout de même allé à la rencontre des écoliers lors de la récréation.

Centenaire

Malheureusement, Madame Margaritha Guilloud, la doyenne de la Commune, s'est éteinte à l'âge de 104 ans. Ainsi la commune ne compte plus de centenaire.

1.6 Informatique

Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel pour une grande partie des logiciels nécessaires à l'administration communale. L'entreprise T2i est également devenue notre fournisseur pour le logiciel relatif au traitement des salaires ainsi que celui lié à la gestion des procès-verbaux.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par le nombre croissant de cyberattaques, notamment contre les collectivités publiques. Cet état de fait a poussé la Municipalité à revoir sa sécurité informatique et prendre certaines mesures urgentes.

En effet, lorsque nous avons constaté, courant 2021, diverses failles dans la sécurité des accès à nos serveurs, la Municipalité a décidé de prendre des mesures correctrices de manière immédiate.

Ainsi, l'accès à distance aux serveurs communaux a été limité aux adresses IP européennes, réduisant quelque-peu le risque. En parallèle, l'acquisition de licence pour la mise en place d'un VPN à double authentification s'est faite, pour un montant d'env. CHF 1'000.--, imputé directement au compte de fonctionnement. Cette nouvelle mesure, apporte une couche de sécurité supplémentaire en exigeant un code en plus du traditionnel mot de passe.

En conséquence, même si un pirate devait être en possession des authentifications (nom d'utilisateur et mot de passe), il ne pourrait se connecter à nos serveurs sans avoir ce code supplémentaire, qui change plusieurs fois par heures.

Poursuivant ses démarches, la Municipalité envisage la réalisation d'un audit de sécurité et déposera, en 2022, un préavis concernant une demande de crédit complémentaire à ce sujet.

2 FINANCES

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2020, le budget 2021, selon Préavis No 15/2020, les charges de fonctionnement de CHF 19'514'314.32 y compris les charges péréquatives de CHF 6'543'650.00, ont été acceptées.

À la clôture de l'exercice 2021, les comptes se présentent comme suit :

2.1 Compte administratif

Revenus

		Comptes 21	Budget 21	Écart	Écart %	Comptes 20
4	REVENUS	22'714'998.52	18'872'636.51	3'954'600.67	20.36%	20'564'873.99
40	Impôts	12'729'311.10	12'259'500.00	469'811.10	3.83%	11'756'633.21
41	Patentes, concessions	82'919.85	83'700.00	780.15	-0.93%	84'739.60
42	Revenus du patrimoine	1'136'199.77	1'152'343.55	16'143.78	-1.40%	1'252'720.16
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	2'763'605.92	2'513'638.00	249'967.92	9.94%	2'756'460.78
44	Parts aux recettes cantonales s/aff.	620'578.45	389'120.00	231'458.45	59.48%	458'990.05
45	Participation, remb. collectivités	4'251'738.84	1'371'000.00	2'880'738.84	210.12%	3'303'832.89
46	Autres participations et subventions	218'164.60	257'360.00	39'195.40	-15.23%	157'306.40
48	Prélèvements s/fonds	272'017.62	213'516.96	58'500.66	27.40%	83'720.32
49	Imputations internes	640'462.37	632'458.00	8'004.37	1.27%	710'470.58

Les revenus communaux se montent, en 2021, à CHF 22'714'998.52 contre CHF 18'872'636.51 au budget (+20.36 %). Par rapport à 2020 (CHF 20'564'873.99), cela représente une augmentation de CHF 2'150'124.53, en grande partie expliquée par des retours péréquatifs. Par nature, les remarques suivantes peuvent être apportées :

Impôts

Les impôts encaissés se montent à CHF 12'729'311.10 contre CHF 11'756'633.21 en 2020, soit une augmentation de 8%. En regard du budget CHF 12'259'500.00, la différence est minime (CHF 469'811.10, soit +4%) et provient principalement de récupérations après défalcatons et des impôts aléatoires :

- Droits de mutation : + CHF 261'611.00
- Impôts sur les successions : + CHF 61'916.00
- Impôts récupérés après déf. : + CHF 139'621.00

Cette année encore, les impôts aléatoires représentent une part importante de nos revenus (plus de 10%) à CHF 1'466'607.00 ; rendant la commune totalement tributaire, en particulier pour couvrir ses dépenses d'investissement, de ces revenus aléatoires.

Remboursements péréquatifs

La bonne nouvelle du bouclage 2021 émane des remboursements, effectifs et estimatifs (selon décompte provisoire reçu du Canton), de CHF 3'889'552.28 (contre CHF 1'097'300.-- prévu au budget). A noter que les acomptes sont calculés par le Canton, sur la base des revenus fiscaux d'il y a deux ans, expliquant ainsi les écarts conséquents qui peuvent ressortir dans les comptes.

Pour terminer, rappelons que le calcul des péréquations (verticale, mais surtout horizontale) ne dépend pas que de nos résultats annuels, mais également, et surtout, du résultat de l'ensemble des communes du canton ; le remboursement reçu cette année signifie donc probablement que d'autres communes ont connus des résultats bien meilleurs que prévu, diminuant d'autant notre contribution au « pot commun ».

Charges

		Comptes 21	Budget 21	Écart	Écart %	Comptes 20
3	CHARGES	22'636'649.37	19'514'314.32	3'122'335.05	16.00%	20'487'000.43
30	Autorités et personnel	2'404'064.63	2'582'282.00	-178'217.37	-6.90%	2'413'332.19
31	Biens, services et marchandises	2'976'124.30	3'731'945.00	-755'820.70	-20.25%	2'968'122.36
32	Intérêts passifs	127'309.46	175'592.36	-48'282.90	-27.50%	151'868.23
33	Amortissements	4'022'590.58	943'616.41	3'078'974.17	326.30%	1'498'878.80
35	Remboursements et participations	11'094'041.37	10'115'944.00	978'097.37	9.67%	11'339'246.90
36	Aides subventions	1'167'495.49	1'196'235.00	-28'739.51	-2.40%	1'109'542.45
38	Attribution aux fonds	204'561.17	136'241.55	68'319.62	50.15%	295'538.92
39	Imputations internes	640'462.37	632'458.00	8'004.37	1.27%	710'470.58

Les charges communales se montent, en 2021 de CHF 22'636'649.37 contre CHF 19'514'314.32 au budget (+16 %). Par rapport à 2020 (CHF 20'487'000.43), cela représente une augmentation de CHF 2'149'648.94 (+9.49%). La différence entre le résultat et le budget s'explique par des amortissements supplémentaires et des attributions aux fonds et financements spéciaux, rendus possibles grâce aux résultats lors du bouclage.

Charges maîtrisables

Les charges maîtrisables, soit celles sur lesquelles la commune peut effectivement agir, représentent toujours une part congrue du montant total.

Cette année, c'est en particulier la nature (31) "Biens services et marchandises" qui interpelle avec un budget 20% supérieur aux dépenses effectives. Si cette différence de plus de CHF 755'000.00 s'explique en partie par des annulations de tâches dues à la situation pandémique et au changement de législature, il apparaît tout de même clair que les dépenses de ce poste ont été surévaluées par rapport aux besoins réels et doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'établissement du prochain budget.

Charges péréquatives

Attention : les montants ci-dessous proviennent des décomptes du canton et ne correspondent pas aux montants figurant dans le préavis des comptes.

Après une année d'accalmie en 2020, les charges péréquatives repartent à la hausse pour un montant provisoire de CHF 5'993'478.00 en 2021 contre CHF 5'555'549.00 en 2020, soit une augmentation de 7.88 %.

Cette augmentation se retrouve dans toutes les péréquations :

- Cohésion sociale : CHF 3'323'226.00 contre CHF 3'111'629.00 en 2020 (+ 6.80 %)
- Péréquation horizontale : CHF 2'202'619.00 contre CHF 1'987'644.00 en 2020 (+ 10.82 %)
- Réforme policière: CHF 467'633.00 contre CHF 456'276.00 en 2020 (+ 2.49 %)

Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation de la valeur du point d'impôt qui passe de CHF 167'751.12 en 2020 à CHF 174'862.96 en 2021, soit une augmentation de 4.24 %.

Au total, les charges péréquatives représentent, en 2021, l'équivalent de 31.78 points d'impôts.

2.2 Résultat et écritures de boucllement

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, avant amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de rénovation et financement spéciaux, se présente comme suit :

		Comptes 21	Budget 21	Écart en % comptes / budget	Comptes 20	Écart en % comptes 20 vs 21
3	CHARGES	-19'634'567.00	-19'378'073.00	1.32%	-19'804'795.00	-0,86%
4	REVENUS	22'442'981.00	18'659'120.00	20.28%	20'481'104.00	8.74%
	Total	2'808'414.00	-718'953.00	-490.63%	676'308.00	315.26%

Écritures spéciales

Ce résultat d'exploitation, très positif, a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires, qui allègeront d'autant les charges de fonctionnement de la commune.

Parallèlement, ce résultat doit encore être corrigé par les traditionnelles écritures d'attribution et de prélèvement aux fonds de rénovation et de financement spéciaux. Ces écritures de boucllement se présentent comme suit :

Total		2'808'414
Amortissements supplémentaires	332	-2'797'521
Attributions aux fonds de rénovation et financements spéciaux	38	-204'561
Prélèvements aux fonds de rénovation et financements spéciaux	48	272'018
Excédent de revenus		78'349.15

Le résultat final 2021 montre un excédent de revenus de CHF 78'349.00 (2020 : 77'824.00), contre une prévision budgétaire d'excédent de charge de CHF 641'678.00.

2.3 Bilan

Degré de couverture des actifs immobilisés

À la clôture de l'exercice 2021, les capitaux propres (CP), capital, excédent, réserves et capitaux étrangers « dettes à moyen et long terme » (DCT) couvrent largement l'actif immobilisé (AI). L'excédent qui en résulte, correspond au fonds de roulement (FR), soit une marge de CHF 7'389'833.66 qui représente un degré de couverture (CP / AI) de 1,29 sur l'actif immobilisé.

Cette marge permet de financer, d'une part, l'intégralité du besoin du fonds de roulement (BFR) CHF 5'238'648.77 et, d'autre part, d'apporter des liquidités de CHF 2'151'184.89. Ainsi, nous pouvons relever que l'activité est saine puisque le degré de couverture du fond de roulement génère de la trésorerie nette.

		Comptes 21	Comptes 20	Écart
	Capitaux propres et dettes MT & LT (CP)	32'458'452.38	31'586'859.68	871'592.70
929	Capital et excédent	5'248'184.41	5'169'835.26	78'349.15
928	Réserves	6'856'276.12	6'923'732.57	-67'456.45
923	Fonds spéciaux	178'141.85	178'141.85	0
922	Dettes à moyen et long terme	20'175'850.00	19'315'150.00	860'700.00
	Actifs immobilisés (AI)	25'068'618.72	27'173'389.94	-2'104'771.22
912	Patrimoine financier	3'792'771.89	3'787'272.73	5'499.16
914	Patrimoine administratif	21'231'401.83	23'295'943.30	-2'064'541.47
916	Subventions et participations	44'445.00	44'445.00	0
917	Financements spéciaux	-	45'728.91	-45'728.91
	Fonds de roulement (FR) CP-AI	7'389'833.66	4'413'469.74	2'976'363.92
	CP/AI	1.29	1.16	0.13
	Trésorerie	2'151'184.89	1'443'628.41	707'556.48
	Besoin en fonds de roulement (BFR)	5'238'648.77	2'969'841.33	2'268'807.44
	Actifs circulants (AC)	5'587'265.42	5'888'828.45	-301'563.03
911	Débiteurs	4'431'333.85	4'768'579.23	-337'245.38
913	Actifs transitoires	1'155'931.57	1'120'249.22	35'682.35
	Dettes à court terme (DCT)	348'616.65	2'918'987.12	-2'570'370.47
920	Créanciers	297'665.08	780'451.00	-482'785.92
921	Emprunts à court terme	-	2'000'000.00	-2'000'000.00
925	Passifs transitoires	50'951.57	138'536.12	-87'584.55
	Dettes à court terme - Actifs circulants	5'238'648.77	2'969'841.33	2'268'807.44

Marge brute d'autofinancement et investissement

La marge d'autofinancement brute (MAB), représentant, pour 2021, un excédent de revenus avant attribution aux financements spéciaux et amortissements, de CHF 3'847'160.83 contre CHF 1'752'016.70 en 2020.

Cette augmentation reflète, une fois de plus, les résultats détaillés dans les paragraphes précédents (retours péréquatifs, revenus aléatoires supérieurs aux prévisions et non dépenses substantielles du poste 31).

Si l'on retire le montant des impôts aléatoires de cette marge d'autofinancement (soit CHF 1'146'607.00), elle se monte alors à CHF 2'380'553.83 et, est suffisante pour prendre en charge les dépenses d'investissements accordées en 2021 par le Conseil communal.

Flux de trésorerie

	Flux de trésorerie s/activité (méthode indirecte)	
	Excédent	78'349.15
330	Amortissement financier mobilier	17'925.24
331+332	Amortissement administratif	3'818'342.89
928	Augmentation nette réserve	-67'456.45
		3'847'160.83
911	Augmentation / diminution débiteurs	337'245.38
920	Augmentation / diminution créanciers	-482'785.92
913	Augmentation / diminution actifs transitoires	-35'682.35
921	Augmentation / diminution emprunts CT	-2'000'000.00
925	Augmentation / diminution passifs transitoires	-87'584.55
	Flux provenant de l'activité	1'578'353.39
	Flux de trésorerie s/investissement	
912	Augmentation / diminution PF	-23'424.40
914	Augmentation / diminution PA	-1'753'801.42
916	Augmentation / diminution avances subv.	-
917	Augmentation / diminution projets en cours	45'728.91
	Flux utilisé dans l'investissement	-1'731'496.91
	Flux de trésorerie s/financement	
922	Augmentation / diminution emprunts MT et LT	860'700.00
923	Augmentation / diminution fonds spéciaux	-
	Flux provenant du financement	860'700.00
	Variation nette de trésorerie	707'556.48
910	Trésorerie début d'exercice	1'443'628.41
	Variation nette de trésorerie	707'556.48
	Trésorerie fin d'exercice	2'151'184.89

Au cours de l'exercice comptable 2021, la somme des flux de trésorerie (activité, investissements et financements) a généré une augmentation de la trésorerie disponible de CHF 707'556.48 qui porte le solde final à CHF 2'151'184.89.

Le flux provenant de l'activité (CHF 1'578'353.39) est supérieur à celui de 2020 (CHF 605'599.00) avec en particulier le remboursement de deux emprunts à court terme totalisant CHF 2'000'000.00.

Gestion de la dette

Au 31 décembre 2021, le montant total de la dette portée au bilan s'élève à CHF 20'175'850.00 en diminution de 1'139'300.00 par rapport à l'année précédente.

Si l'on retranche de cette dette, l'emprunt lié au futur Centre scolaire intercommunal « Le Bix », la dette n'est plus que de CHF 16'876'562.00, soit un endettement par habitant de CHF 5'727.00. Cette valeur est la plus basse connue dans la commune au moins depuis le début du siècle.

Le taux moyen des emprunts s'élève à 0.70 % pour un montant annuel de CHF 140'601.03, en baisse de CHF 27'774.18 par rapport à l'année précédente.

2.4 Point de vue

Si l'on se contente d'une lecture superficielle, les résultats financiers communaux 2021 sont excellents et laissent augurer d'intéressantes possibilités fiscales dans le futur.

Malheureusement, il n'en est rien. Les bons résultats de 2021 sont le fait d'éléments totalement aléatoires et non reproductibles (retours péréquatifs et impôts aléatoires) ou d'une surévaluation des besoins financiers au budget par rapport aux dépenses réelles (nature 31).

De plus, notre commune va devoir faire face, dans les années prochaines, à la construction puis à l'exploitation du Centre scolaire intercommunal « Le Bix » ; même si les coûts correspondants seront divisés entre tous les membres de l'AISGE, la part qui reviendra à Arzier-Le Muids restera significative et, si l'on ne prend pas de mesures prévisionnelles, devra être absorbée par une augmentation significative des impôts.

Cette augmentation des charges s'accompagnera d'investissements estimés (ex-AISGE CSI Le Bix) à plus de 8 millions d'ici la fin de la législature, augmentant d'autant les coûts d'amortissements. Le calcul de la marge d'autofinancement montre un résultat qui, bien que meilleur qu'en 2020, reste insuffisant selon les critères de l'administration des finances publiques.

Il est donc particulièrement important d'utiliser les résultats positifs de cette année 2021 pour réduire les charges financières de la commune (amortissements et réduction de la dette) pour les années suivantes ; ces opérations ont ainsi permis une économie de charges de fonctionnement futures d'environ CHF 115'000.00 en 2021. Espérons qu'il en sera de même pour les années suivantes.

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts – Alpagnes et pâturages

Introduction

Pour l'année 2021, nous avons bénéficié d'une météo assez clémente tout au long des saisons avec toutefois une grande période de neige. Cela nous a permis d'entreprendre de nombreux travaux d'entretien dans notre patrimoine forestier. Le point fort de 2021 est un marché des bois qui a grimpé dû à une forte demande de la matière au niveau mondial. Nos épicéas ont peu souffert du bostryche, ce qui est assez réjouissant, par contre, les sapins blancs subissent, entre 800m et 1200m, le manque d'eau de ses dernières années. Nous avons, ainsi, pu exploiter un peu plus que notre potentiel annuel grâce au travail méticuleux de notre équipe forestière ainsi qu'à celui de nos fidèles partenaires. Concernant l'entretien de notre réseau des chemins, nous attendons l'aval de la Confédération pour l'octroi de subventions. De ce fait, nous n'avons pas entrepris de gros travaux en 2021. Notons, l'engagement d'un jeune forestier-bûcheron ainsi que d'un apprenti de 1^{ère} année. Deux stagiaires ont, également, découvert les forêts d'Arzier-Le Muids dans le cadre de leur préparation à la HES.

Personnel

L'équipe du service des forêts a évolué en 2021. En effet, Christian Brzakalla a subi au coup d'arrêt médical fin juin, ce qui nous a fait réfléchir à la suite à donner à notre équipe forestière. De plus, M. Boillat nous a annoncé sa volonté d'entreprendre sa formation de Forestier ES. Suite à notre réflexion, nous avons engagé un nouveau forestier-bûcheron, M. Chris Vargas, pour stabiliser l'équipe. Il s'agit d'un jeune vaudois arrivant de la région lausannoise. Nous avons, également, accueilli un nouvel apprenti, M. Tom Arbez, nous venant de La Cure. Deux jeunes stagiaires sont venues découvrir le territoire forestier d'Arzier-Le Muids en vue de préparer leur future formation d'ingénieur forestier HES. Nous en profitons pour remercier le personnel de l'équipe forestière pour leur engagement et surtout leur flexibilité et leur capacité d'adaptation. Nous avons la chance de disposer de beaucoup de compétences ce qui permet de résoudre énormément de petites « bricoles » à l'interne.

Formation continue

Etant donné la situation, 2021 fût une année compliquée en matière de formation continue pour les forestiers. M. Boillat a toutefois démarré sa formation modulaire en vue de l'obtention de son diplôme de forestier ES. Il y a, également, suivi une formation de maître d'apprentissage afin de pouvoir former des apprentis. M. Petit a rafraîchi ses connaissances lors d'un cours de formation sur les lisières forestières.

Achat de matériel

La situation compliquée chez nos fournisseurs de matériel forestier, nous a incité à anticiper. Nous avons, ainsi renouvelé notre parc « tronçonneuses » avec l'achat de plusieurs machines pour garantir un tournus légitime. Les casques émetteurs ont subi une mise à jour afin d'être opérationnels. Un peu d'outillage est venu compléter notre inventaire.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2021	1'257.00 sv	280.00 sv	206.00 sv	2.00 sv	1'745.00 sv
Automne-Hiver 2021	5'829.00 sv	256.00 sv	470.00 sv	6.00 sv	6'561.00 sv
Total	7'086.00 sv	536.00 sv	676.00 sv	8.00 sv	8'306.00 sv

Durant l'année 2021, nous avons exploité un peu plus que la possibilité communale annuelle. Un marché des bois revigoré ainsi qu'une anticipation des coupes en été, nous a permis de fournir des bois de qualité à notre prestataire commercial qui est la coopérative La Forestière.

Nous avons favorisé les interventions dans les pâturages car celles-ci sont subventionnées et nous permettent de limiter les frais. Nous avons fourni des bois résineux afin d'alimenter les scieries suisses en bois frais. L'entreprise BMEF SA, grâce à un contrat pour les bois d'industrie, a commercialisé nos lots de bois de râperie résineux. Par contre, nous n'avons pas pu honorer toutes nos commandes pour du bois de feu, la demande étant trop grande par rapport à notre potentiel.

Les séries « forestières » (zones) soit 1, 2 et 3 ont été favorisées pour les coupes normales de l'automne. Quelques chablis (arbres déracinés) ont été façonnés durant deux tournées sanitaires en juin et en août par l'équipe communale secondé par l'entreprise Bois GH.

La mécanisation permet de contenir les coûts (surtout dans les pâturages) mais l'exploitation manuelle reste un atout pour les terrains difficiles ou plus délicats et surtout pour la formation des futurs professionnels de la branche !

Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de vingt-cinq hectares qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié en partie des subventions. Trois entreprises privées régionales ont participé à ces travaux.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne. La commune a livré environ 300 stères de bois vert et sec à ses citoyens soit en bois long, soit en ballots ou encore en bûches. Ce secteur est en nette augmentation, surtout pour le bois sec. Deux autres acheteurs se partagent les surplus de bois de feu. Le bois d'industrie résineux devient un assortiment compliqué à commercialiser. Une faible quantité traverse la Suisse pour l'usine Swiss Krono près de Lucerne pour la fabrication de panneaux.

Grace aux efforts entrepris par l'ACP de Trélex, nous pouvons écouler environ 600 m³ de bois dont une bonne partie de résineux. Un acheteur de la région lausannoise a permis d'éliminer les surplus de bois de déchetage.

Un danger guette les forêts régionales depuis plusieurs années avec une augmentation des populations de cerfs. Ce beau cervidé apprécie passablement les jeunes pousses, ce qui a pour effet, de diminuer drastiquement la régénération naturelle des érables. La chasse est une alliée et la présence du loup pourrait permettre de réguler ce phénomène.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année plus sage pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. Nos forestiers-bûcherons garantissent l'entretien courant du réseau communal tout au long de l'année en nettoyant les renvois d'eau. Une entreprise de Givrins assure l'éparage sur plusieurs tronçons afin de maintenir une largeur suffisante pour la circulation des camions et des tracteurs.

Nous ne négligeons pas notre patrimoine routier. Ainsi, notre plan directeur des routes et chemins forestiers et agricoles devrait être validé courant 2022, afin de pouvoir bénéficier du soutien de la confédération. Celui-ci a pris beaucoup de retard mais on espère en profiter rapidement. En effet, les Améliorations Foncières (AF) et l'OFEV distribuent une manne financière uniquement aux propriétaires bénéficiant du tel document. En parallèle, la CBOVD (chambre des bois de l'ouest vaudois) a mandaté un bureau du canton du Jura (...) pour élaborer un concept de desserte regroupant tout le douzième arrondissement forestier. Ce dernier est également sur les bureaux des autorités compétentes. Ces ouvrages devront nous permettre d'avoir une ligne de conduite pour l'entretien de notre réseau routier pour les dix prochaines années.

Couvert à plaquettes

La consommation en plaquettes forestières a diminué fortement dans la commune. Alors que le chauffage du CCS carbure au mazout, nous espérons que le futur collège de Le Muids soit un exemple pour valoriser notre bois de chauffage ! Néanmoins, nous avons vendu une partie de nos plaquettes à l'ACPT pour fournir leurs clients. Le chauffage du CCE reste un consommateur de copeaux à l'interne.

Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué quelques petits travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduits ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien du patrimoine forestier communal. Ces activités sont, généralement, liées à d'autres travaux communaux (mise en conformité du séparatif par exemple).

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre service forestier a reçu le mandat pour faucher différentes zones du Marais Rouge afin de favoriser la biodiversité. Ces travaux sont pilotés et subventionnés par la section Biodiversité et paysages de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud. Nous avons, également, été mandaté pour l'entretien périodique le long de la ligne du NStCM. Une collaboration avec le Groupement forestier de la Colline permet de faire quelques échanges d'heures afin de s'entraider lors des périodes de neige. Notre équipe forestière a eu le loisir de découvrir d'autres contrées lors d'échanges forestiers. En effet, nous sommes allés sur le canton de Genève épauler l'entreprise Palaz avec qui nous avons trouvé une solution hivernale. L'équipe d'Arzier-Le Muids descend en plaine pendant l'hiver et nous accueillons l'entreprise Palaz durant l'été. Cela favorise la diversité des travaux et la formation du personnel est ainsi renforcée.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2021, notre personnel a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts permirent à l'équipe communale de diversifier ses travaux. Les bûcherons gèrent aussi, les branches de sapins ainsi que les sapins de Noël et leur distribution. Nous embellissons, avec l'aide du service des infrastructures, la commune pour la période de l'aveugement avec des magnifiques sapins illuminés.

Clôtures

Comme chaque année, le service des forêts a assuré l'entretien des clôtures autour de nos pâturages communaux. Lors du montage, tout s'est bien déroulé, peu de casse à déplorer suite à l'hiver. Après une grosse exploitation forestière sur l'alpage des Bioles au printemps, nous avons remis à neuf tout un tronçon de clôture. La mise au sol des fils durant l'automne s'est déployée de façon rapide. Pour la suite, Christian Brzakalla, en charge de l'entretien des alpages, élabore un plan afin de pouvoir planifier les changements de certains tronçons devenant vraiment usés.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a œuvré sur mandat de la commune. Ainsi, près de huitante mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne. Pendant ce temps, M. Jeanneaux, mûretier indépendant, a assuré un suivi efficace de certains tronçons en réparant quelques brèches sur le pâturage des Orgères. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage, et gérée par le PNRJV, paraît assez minime mais c'est tout de même une contribution intéressante. Nous avons, régulièrement, des félicitations de randonneurs pour la conservation et l'entretien de ce patrimoine.

Entretien des chalets

Le PDRA, dont on parle depuis plusieurs années, a redémarré avec la création de l'association « Harmonie d'Alpage ». Plusieurs projets régionaux ont dû s'associer pour faire avancer ce dossier. Même si cela reste, pour l'instant très administratif, il y a peut-être un avenir pour le futur du Vermeilley. Notre nouveau plan directeur pour les chemins (déposé auprès des autorités compétentes) sera complété avec un chapitre concernant les infrastructures hydrauliques et réseau de distribution de l'eau pour le bétail. Ce document, demandé par les Améliorations Foncières permettra de bénéficier de subventions pour la mise en place, la réfection et la création de nouveaux points d'eau. Pour sa rédaction, le Bureau Montanum, spécialiste en gestion alpestre, a été mandaté et le document de travail sera présenté au printemps 2022. Avec ces périodes plus chaudes et surtout des précipitations en retrait, l'approvisionnement en eau devient une priorité sur nos alpages afin de garantir un équilibre pâture et forêt.

Conclusion

2021 représenta une année régulière pour nos forêts communales mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez clémente, très favorable à l'entretien du capital forestier, nous laisse entrevoir une modification significative à long terme de nos massifs forestiers. Nous devons évoluer et nous adapter à ce réchauffement climatique.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos végétaux, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrions ainsi transmettre à nos descendants une richesse en bonne santé. Il faut, toutefois, faire attention car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette fortune.

Notre équipe forestière communale a subi des changements cette dernière année. Une bonne dynamique de travail et un état d'esprit positif permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.

A souligner encore le point sensible des finances ; nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Nous profitons également de signaler que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et augmente les produits car nous restons maîtres de nos ventes de bois. Cependant, le maintien d'une équipe forestière manuelle est indispensable à la formation de nouveaux professionnels de la forêt ainsi que pour la réactivité dont elle fait preuve.

Avec l'année 2021 que nous avons vécu, les forêts communales ont été prise d'assaut par une population urbaine avide de grands espaces et d'air meilleur. L'accueil de ce nouveau tourisme promet de beaux défis pour la gestion future de nos futaies ! La problématique du loup va occuper tous les acteurs (propriétaires, éleveurs, randonneurs, chasseurs, biologistes) durant ces prochaines saisons afin de trouver des solutions les plus pragmatiques et surtout gérables pour chacun des protagonistes.

Pour terminer, il est utile de rappeler que notre patrimoine fournit un excellent matériau de construction noble, renouvelable et local. Il est donc primordial de le valoriser dans toutes nos futures constructions communales !

3.2 Bâtiments communaux

En bref

D'une manière générale, et comme chaque année, les entretiens périodiques propres à chaque bâtiment constituent les principales dépenses sur nos comptes. Durant l'année 2021, la Municipalité a déposé sept préavis. Le premier préavis, numéro 01/2021, concernant l'acquisition de 11 pavillons modulables pour une valeur de CHF 32'310.-- TTC. Le second, numéro 02/2021, concernant la réalisation de divers travaux au CCS (informatique, alarme incendie, exutoire à fumée et remplacement des chaises de la grande salle), pour une valeur de CHF 182'000.-- TTC. Le troisième, numéro 04/2021, concernant l'installation de récupérateurs de balles au Stand de tir d'Arzier-Le Muids, pour un montant de CHF 34'000.-- TTC. Le quatrième, numéro 06/2021, pour la réfection de la toiture du stand de tir pour un montant de CHF 60'000.-- TTC, les travaux se terminant au printemps 2022. Le cinquième, numéro 07/2021, relatif à une étude de rénovation du bâtiment sis Rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids pour une valeur de CHF 80'000.-- TTC. Le sixième, numéro 08/2021, pour le remplacement du four de l'Auberge communale, d'un montant de CHF 12'000.-- TTC et le dernier, numéro 09/2021, concernant l'acquisition et l'installation de 14 pavillons modulables au CCS, pour une valeur de CHF 310'000.-- TTC. L'ensemble des préavis susmentionnés ont été acceptés par le Conseil et les travaux y relatifs ont été exécutés ou sont en cours de réalisation.

Bâtiments communaux

En 2021, les travaux d'entretien conséquents ont principalement concerné le bâtiment du CCS, pour lequel une rénovation de la façade Sud-Ouest a été nécessaire. En outre, de menus travaux sur certains murs intérieurs et cadres de portes ont été réalisés.

Concernant les autres bâtiments, à l'exception des travaux d'entretien habituels, aucune grosse intervention n'a été nécessaire.

4 TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

4.1 Urbanisme et aménagement du territoire

Depuis juin 2019, une zone réservée a été établie sur le territoire communal. Cette zone réservée, ayant pour but de geler temporairement la constructibilité de la zone à bâtir communale, permet à la Municipalité de travailler de manière plus sereine à la révision obligatoire du plan d'affectation.

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, nous avons soumis le projet de révision du Plan d'affectation communal (PACom) au mois de mai 2020 à la Direction générale du territoire et du logement - DGTL (anciennement SDT) pour examen préalable. Conformément à l'art. 37 al. 2 LATC, le service dispose d'un délai de trois mois pour donner un avis sur la légalité du projet et sur sa conformité au plan directeur cantonal.

Néanmoins, ce n'est qu'à fin mars 2021 que nous avons reçu du Canton le retour de l'examen préalable. Ce dernier signalait certains points encore non-conforme (espace réservé aux eaux, constations de nature forestière et redimensionnement de la zone à bâtir), ainsi que plusieurs autres points à adapter.

Ainsi, nous avons travaillé de concert avec notre bureau d'urbanistes et les services cantonaux pour répondre aux derniers points en suspens. C'est en décembre 2021 que nous avons été reçu par le Directeur général de la DGTL pour éclaircir certaines zones d'ombres encore présentes.

Conformément au principe de coordination des procédures, nous attendons encore le retour du Canton sur d'autres dossiers qui devront impérativement être mis à l'enquête en même temps que le PACom.

4.2 Police des constructions

La charge de travail de la police des constructions reste relativement élevée malgré le contexte de la zone réservée. En effet, ce n'est pas moins de **148** permis de construire ou autorisations qui ont été délivrés durant l'année 2021, soit seulement 6 dossiers de moins que l'an dernier.

Nous rappelons que certains dossiers n'aboutissent pas toujours, mais ils sont tout de même étudiés par l'administration et nécessitent également du temps et des ressources. Les procédures de demandes de permis de construire sont parfois complexes et les administrés sollicitent de plus en plus le service de la « Police des constructions » afin de les accompagner dans les démarches pour d'obtenir les autorisations nécessaires.

Voici un récapitulatif détaillé du nombre de dossiers déposés pour étude, ainsi que le nombre des permis délivrés durant l'année 2021 (les chiffres de 2020 sont donnés à titre de comparaison).

	2020	2021
Abattage	31	22
Autorisation municipale	93	86
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	12	12
Enquête publique	44	43
Hors zone à bâtir	8	2
Total	188	165

Dossiers déposés pour étude

	2020	2021
Abattage	30	20
Autorisation municipale	75	84
Dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)	12	9
Enquête publique	30	33
Hors zone à bâtir	7	2
Total	154	148

Permis de construire ou autorisation délivré(e)s

En 2021, sur les **33** dossiers de demande de permis de construire mis à l'enquête publique, **4** ont fait l'objet d'une (ou plusieurs) oppositions de la part du voisinage et un seul recours a été interjeté au Tribunal cantonal (CDAP).

Nous soulignons que toutes les demandes de permis de construire font l'objet d'une vérification afin de s'assurer que le projet soit conforme aux règlements communaux, ainsi qu'au règlement de la zone réservée. Si cela ne devait pas être le cas, le projet est alors modifié ou refusé. À titre d'information, en 2021, la Municipalité a refusé **7** dossiers qui contrevenaient au règlement sur la zone réservée communale, il y en avait eu **10** en 2020 et **15** en 2019.

Une fois que les autorisations de construire ont été délivrées et que les travaux sont ensuite terminés, des contrôles sont effectués afin de s'assurer que les plans et les clauses du permis ont bien été respectés. Un permis d'habiter et/ou d'utiliser est délivré à cette occasion. En 2021, **73** permis d'habiter et/ou d'utiliser ont été établis, il y en avait eu **62** en 2020 et **35** en 2019.

Le nombre d'autorisations municipales est resté élevé en 2021. La situation sanitaire exceptionnelle et l'impossibilité de s'engager dans des travaux important à cause du contexte de la zone réservée, a certainement incité les propriétaires à entreprendre des travaux.

4.3 Routes

Entretien des routes communales et chemins communaux

Comme chaque année nous réparons de nombreux trous et fissures sur l'ensemble de nos routes et chemins communaux, nous avons travaillé cette année avec l'entreprise Pittet-Chatelan.

Nous avons particulièrement travaillé sur le réaménagement d'un tronçon de route en haut du chemin des Morettes en posant des bordures en béton. Ces bordures ont pour but de guider le ruissellement des eaux de pluie vers la grille d'évacuation et de freiner la vitesse des véhicules dans ce secteur. L'ensemble de ces travaux ont été réalisé par l'entreprise J.-F. Scheurer.

Nous avons, dans le même quartier, transformé un chemin forestier en un chemin revêtu d'un enrobé, en raison de nouvelles habitations. Ce nouveau chemin a été nommé « chemin de la Lisière ».

Entretien de la route cantonale RC 25

Nous avons réparé quelques trous et fissures sur la RC 25 entre la route des Sendys et la sortie du village en direction de St-Cergue. Nous avons également dû faire stabiliser les grilles d'évacuation des eaux claires devant l'Auberge.

Sentiers pédestres

Les orages des mois de juin et juillet ont fait de sérieux dégâts sur la partie supérieure du sentier de la Prise entre les chemins de la Prise et celui de Prés-Champs. Nous avons remis en état ce sentier et posé un enrobé sur ce tronçon.

Déneigement

Nous avons reçu cinq réclamations concernant le déneigement en 2021. Dans l'ensemble, peu de réclamation en rapport aux nombreux kilomètres de route que nous déneigeons.

Dégâts hivernaux

Nous avons eu peu de dégâts pendant la saison de déneigement 2020-2021. Quelques bordures en béton cassées, une barrière privée en treillis couchée et la glissière des Pins défoncée. Pour la glissière, personne ne s'est annoncé, donc cette réparation a été prise en charge par la Commune.

Signalisations routières - Arzier

Nous avons installé plusieurs poteaux de signalisation dans la rue du Village d'Arzier dans le but d'éviter que les voitures roulent sur le trottoir, augmentant ainsi la sécurité des usagers.

Signalisations routières – Le Muids

Une partie des riverains du chemin de l'Ancienne Poste et du chemin de la Grange ont déposé une demande pour limiter la vitesse des véhicules dans le village de le Muids. Une étude à ce sujet est en cours.

Signalisations routières - piquets à neige

Nous avons installé, cette année, environ 1'500 piquets à neige pour signaler les ouvrages et les bordures de route.

Signalisations routières - candélabres

Aucun dégât n'a été constaté sur nos candélabres. Nous avons signalé à la Romande Energie seulement trois candélabres défectueux. La remise en état étant comprise dans le contrat de prestations, cela n'a engendré aucun frais supplémentaire pour la Commune.

Balayage mécanique

Comme les années précédentes, le balayage de nos bordures de routes et de nos trottoirs avec l'engin multitâches Nilfisk répond pleinement à nos besoins.

Radar didactique

Le radar didactique a été installé pendant 180 jours. Nous installons généralement l'appareil à la rentrée des vacances scolaires, afin de sensibiliser les automobilistes. Les données sont lues mais ne sont pas sauvegardées.

Projets à venir

Le plan directeur d'entretien des routes communales, créé en 2019, prévoit un entretien échelonné des routes jusqu'en 2024. Il ressort principalement dudit plan la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- Gravillonnage du chemin de la Pive sur une longueur de 85 mètres.
- Gravillonnage du chemin du Tunnel sur une longueur de 185 mètres.
- Gravillonnage du chemin des Abeilles sur une longueur de 122 mètres.
- Gravillonnage du chemin du Bochet sur une longueur de 449 mètres.
- Gravillonnage du chemin Montant sur une longueur de 652 mètres.

4.4 Espaces verts

Place de jeux du Relais des Mômes

Nous constatons toujours les mêmes problèmes de dégradation rapide du gazon qui supporte mal l'usage intensif fait par les enfants. Une réflexion sur cet espace doit être menée.

Place de jeux du CCS

Pour des questions de sécurité, la table de ping-pong a été retirée. Quant au pourtour herbeux du toboggan, il supporte mal l'usage intensif et nécessite également qu'une réflexion soit menée pour trouver des solutions.

Place de jeux de Le Muids

Comme chaque année, nous avons procédé au changement des copeaux autour des jeux. D'autre part, nous avons mandaté nos bûcherons pour tailler de grands arbres entre les jardins communaux et la place de jeux, permettant de délimiter les surfaces. Pour terminer, plusieurs travaux d'entretien ont été menés sur les jeux.

Mobilier urbain

Nous avons installé une nouvelle table et deux nouveaux bancs au coin pique-nique du Bochet. La table existante ayant totalement été brûlée et les deux bancs détruits.

Nous avons aussi changé les bancs de la place de jeux d'Arzier et du poids public de Le Muids, ces derniers étant partiellement détériorés.

Deux poubelles à petits déchets ont également été remplacées, une au chemin de la Petolière et l'autre au Champs des Bois.

Plates-bandes et bacs à fleurs

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans, nous participons au programme de lutte contre le cancer du sein en décorant les bacs à fleurs de l'administration et du poids publics à Le Muids avec les oignons de tulipes blanches et roses de l'association.

Pour les 79 bacs à fleurs et les 2 plates-bandes, il a été planté environ 1'000 plantons et oignons. Nous avons également taillé les 470 mètres linéaires de haies et les 12 arbres d'ornement.

Machine à vapeur

La machine à vapeur sèche pour le traitement (désherbage) des bordures des routes, des trottoirs et des cimetières a été utilisée pendant cinq jours au total, dont quatre par la Commune d'Arzier-Le Muids.

4.5 Cimetières

Nous avons eu 11 décès durant l'année 2021 et toutes ces personnes ont été incinérées.

Les cendres d'une personne ont été déposées au jardin du souvenirs d'Arzier et une urne a été déposée au columbarium d'Arzier.

4.6 Traitement des déchets

Déchetterie

En 2021, le préavis 12/2021, concernant le remplacement de la retropelle a été soumis au Conseil communal, qui l'a refusé. Cette décision implique des dépenses non négligeables en terme d'entretien de la machine actuelle. En effet, cette dernière étant en fin de vie, chaque panne coûte plus cher que

la précédente. En conséquence, il est probable que nous soyons contraints d'abandonner cette machine en 2022. Cela aurait pour impact, faute de moyen nécessaire pour procéder au tassement des bennes, d'augmenter sensiblement les coûts de traitement des déchets, en particulier les frais relatifs aux transports. A noter également que l'augmentation desdits transports aura indéniablement un impact négatif sur l'aspect écologique. En corollaire, l'équilibre des comptes de la déchetterie s'en trouvera également affecté.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont les suivants :

Descriptif	2021			2020		
	Montant hors TVA (HTVA)	To	Charges	Revenus	To	Charges
Ordures ménagères / Rétrocession	409.540	CHF 179'255.20	CHF 147'934.05	369.680	CHF 175'533.95	CHF 133'108.00
Carton	78.850	CHF 13'301.70	CHF 6'730.28	72.700	CHF 18'030.80	CHF -
Papier	83.940	CHF 3'620.80	CHF 6'743.72	91.020	CHF 4'509.76	CHF -
Verre	155.980	CHF 6'345.04	CHF 8'633.70	153.080	CHF 6'658.33	CHF 9'869.45
Ferraille	68.760	CHF 4'230.60	CHF -	59.320	CHF 4'296.20	CHF -
Déchets encombrants	66.460	CHF 18'126.16	CHF -	60.620	CHF 15'634.05	CHF -
Déchets compostables	295.100	CHF 36'696.46	CHF -	439.600	CHF 55'719.14	CHF -
Bois traité	115.200	CHF 20'928.00	CHF -	118.140	CHF 21'756.80	CHF -
Appareils électroniques et électroménager / Rétrocession	12.205	CHF -	CHF 2'694.05	22.090	CHF -	CHF 3'465.76
Déchets organiques méthanisables	37.800	CHF 13'140.03	CHF -	37.060	CHF 13'131.75	CHF 2'232.17
Déchets spéciaux ménagers (Répartition s/nbre habitants)	4.312	CHF 7'746.95	CHF -	5.412	CHF 6'714.40	CHF -
Déchets inertes	176.790	CHF 17'240.30	CHF -	175.590	CHF 28'537.02	CHF -
Huiles et matières grasses	1.416	CHF 438.50	CHF -	1.438	CHF 411.15	CHF -
PET	7.620	CHF -	CHF -	7.640	CHF -	CHF -
Textiles	15.120	CHF -	CHF 1'298.20	17.281	CHF -	CHF -
Divers (PE Lait, sagex, cd, flacons)	5.187	CHF 3'960.00	CHF -	4.627	CHF 4'170.40	CHF -
Déchets communaux	16.360	CHF 3'544.80	CHF -	16.500	CHF 4'073.41	
Totaux	1'550.640	CHF 328'574.54	CHF 174'034.00	1'651.798	CHF 359'177.16	CHF 148'675.38

Statistique des déchets

Comme les années précédentes, le tableau ci-dessus résume les charges et les revenus pour chaque type de déchets. Il est nécessaire de souligner que les chiffres présentés ci-dessus ne suffisent pas à calculer le taux de couverture des comptes « déchets » (451 et 452). En effet, des données supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir calculer ce taux. À titre d'information, le taux de couverture de ce compte est de 100.37 %, contre 95.45 % pour 2020. Soit une amélioration de 4.92 %, due principalement à une augmentation de la rétrocession sur les sacs taxés, ainsi que la facturation de la taxe forfaitaire. Néanmoins, la couverture globale du compte « déchetterie » avoisine les 95 %.

4.7 Assainissement – Réseau d'égouts

Chantiers d'assainissement des canalisations EU, EC des quartiers Prise et Bossons Audry

Le chantier de mise en conformité des canalisations des eaux claires et des eaux usées des quartiers de la Prise et Bossons Audry, qui a débuté au mois de juin 2020, avance bon train. Ce projet va durer jusqu'à l'été 2022 si la météo le permet.

Le projet du bassin de rétention ou de la zone inondable du ruisseau « La Joy » est suspendu, car aucun accord avec le propriétaire, l'exploitant et la commune n'a pu être trouvé. Le projet devrait reprendre au printemps 2022.

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE ET ÉGLISES

5.1 Écoles⁴

Introduction

Au 31 décembre 2021, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'215 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes, soit une cinquantaine d'élèves de plus qu'en 2020.

École primaire

Le nombre d'élèves de 1P à 6P scolarisés au CCS à Arzier est de 216 élèves en 2021 (dont quatre venant des hauts de la commune de Genolier), soit environ 30 de plus que l'année précédente.

Depuis quelques années, le nombre de classes disponibles au CCS n'est pas suffisant pour accueillir tous ces enfants répartis dans 9 classes, raison pour laquelle, à la rentrée 2021, deux portacabines supplémentaires ont dû être installés très rapidement pour accueillir deux classes supplémentaires.

De plus, depuis la rentrée scolaire d'août 2020, et pour pallier à la pénurie chronique de salles de classes, des élèves de 5-6P d'Arzier-Le Muids sont enclassés à St-Cergue dans l'école Jean-Jacques Rousseau nouvellement rénovée.

École secondaire

En 2021, l'Établissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE) compte 526 étudiants de la 7P à la 11S (dont 161 venant de la commune d'Arzier-Le Muids) répartis en 32 classes à Genolier et venant des 5 communes.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du Conseil d'établissement de l'AISGE :

- Les cinq municipaux des écoles de l'AISGE ;
- Cinq parents d'élèves élus par l'ensemble des parents d'élèves ;
- Cinq représentants professionnels actifs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes ;
- Cinq représentants de l'EPSGE désignés selon les modalités fixées par le Département.

⁴ Pour tout complément d'information, consulter le rapport de gestion de l'AISGE

Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. En 2021, COVID oblige, le Conseil d'établissement a du notablement diminuer ses activités qui reprendront, espérons-le, au début 2022.

Transports scolaires

Dans la mesure du possible, les enfants se rendent à pied à l'école lorsque le bâtiment se trouve dans leur village d'habitation. Dans les autres cas, des transports en commun sont mis en place par l'AISGE, principalement par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école et l'AISGE à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves.

En 2021, l'AISGE exploite six lignes de péditrain, dont quatre sur la commune d'Arzier-Le Muids (Le Muids -> Arzier, St-Cergue -> La Chèvrerie -> Arzier, Arzier -> St-Cergue et Genolier -> Arzier) utilisées par une cinquantaine d'enfants en tout.

Centre « Ado Centre AISGE »

À la rentrée d'août 2021, un centre de jeune a été ouvert par l'AISGE sur le site de Genolier pour accueillir les enfants de la 7P à la 11S (de 10 à 15 ans environ) les jours de semaine sur la pause de midi et les après-midis grâce au travail de trois animateurs. Le Centre collabore au quotidien avec les communes, l'école et les acteurs sociaux (Travailleuse sociale de proximité, conseillères école-familles, travailleuse sociale en milieu scolaire etc.) en lien avec les jeunes afin de renforcer leur bien-être et de favoriser le vivre-ensemble.

Parallèlement, la gestion de la cantine scolaire de Genolier a été reprise par l'équipe du centre, permettant ainsi aux dames qui y travaillent de profiter de l'expérience d'animateurs sociaux professionnels.

Enfin, les 5 communes et l'AISGE ont engagé, en commun et depuis la rentrée 2021, une travailleuse sociale de proximité qui parcourt l'ensemble du territoire pour aller à la rencontre des jeunes de 10 à 25 ans, soit même après leur départ de Genolier.

Conclusion

Depuis plusieurs années, le rapport de gestion de la commune d'Arzier-Le Muids attire l'attention sur le manque de place chronique au sein de nos établissements scolaires et sur les risques d'effets à plus ou moins long terme. Après le départ d'enfants pour St-Cergue en 2020, c'est l'apparition de deux nouveaux portacabines dans le préau de l'école qui matérialise ce manque crucial.

Même si les autorités communales et intercommunales font de leur mieux pour aplanir les nombreuses complications organisationnelles liées aux déplacements tant pour les parents que pour les autorités, la situation ne pourra aller qu'en se péjorant jusqu'à la construction du nouveau bâtiment « Le Bix » à Le Muids.

5.2 Bibliothèque communale

Malgré la situation sanitaire, Mesdames Menoud et Vietti ont tout de même réussi à organiser une balade contée en juin, sur inscription, ainsi que la traditionnelle fenêtre de l'Avent. Les autres manifestations ont quant à elles été annulées (contes de saisons).

Quant à l'aménagement de la bibliothèque, de nouveaux meubles de rangements ont été achetés afin de réorganiser cette dernière, et plus particulièrement la section « petite lecture », qui s'est beaucoup étoffée.

D'autre part, nous vous remettons les chiffres habituels, mais avons décidé de les intégrer dans un tableau reprenant ceux des années précédentes, permettant ainsi une comparaison plus aisée. Il est tout de même important de garder en tête l'année particulière que nous avons vécu et d'interpréter ces résultats avec une certaine prudence.

	2021		2020		2019	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Nouvelles inscriptions	30 (10 adultes et 20 jeunes)	CHF 300.00	27 (5 adultes et 22 jeunes)	CHF 270.00	27 (11 adultes et 16 jeunes)	CHF 270.00
Cotisations	135	CHF 1'350.00	148	CHF 1'480.00	122	CHF 1'220.00
Amendes	23	CHF 75.00	5	CHF 29.00	8	CHF 106.00
Documents sortis (écoles et public)	8069		6092		7501	
Prêts aux écoles	1643		874		1222	
Prêts au public	6426		5218		6279	
Nouveaux livres équipés et catalogués	350		463		266	
Coût des nouvelles acquisitions		CHF 6'102.85		CHF 4'084.00		CHF 6'196.67

Pour terminer, nous vous assurons que Mesdames Menoud et Vietti restent attentives aux sorties littéraires ainsi qu'aux suggestions et demandes des lecteurs.

5.3 Cantine scolaire communale

Nous espérons tous que la COVID 19 disparaîtrait avec le changement d'année mais ce ne fût pas le cas...

Nous avons donc commencé 2021 de la même manière que nous avons terminé 2020 soit avec les gestes barrières de base.

En janvier 2021, nous accueillions une moyenne de 110 enfants par semaine soit environ 27 enfants par jour. Jusqu'à début mai, nous avons assuré les services à 2 personnes puis, Kathrine Zwygart nous a rejoint les mardis et jeudis pour le service et l'animation soit de 12h20 à 14h00. Nous avons ainsi pu profiter de son expérience et de ses idées pour nous améliorer.

Les inscriptions pour 2021/2022 ouvertes, nous avons encore augmenté le nombre d'enfants. Afin de décharger l'UAPE, les enfants de 5P et 6P sont placés au restaurant scolaire pour la pause de midi. Nous avons réalisé en juin que cela allait être difficile de continuer à fonctionner à 2 et profitant de notre expérience à 3 personnes pendant quelques semaines, nous avons décidé d'engager pour la rentrée une troisième personne qui puisse nous épauler lors du temps avec les enfants ainsi que pour ranger les tables après le service soit de 11h55 à 14h25, dans un premier temps les lundis, mardis et jeudis, avec la possibilité d'ajouter le vendredi.

Nous avons trouvé, en la personne de Joanna Küng, une collaboratrice compétente avec de l'expérience en matière de garde d'enfants en collectivité. Dès le mois d'octobre, le contrat de madame Küng a été changé afin de pouvoir l'engager les vendredis.

La rentrée 2021/2022 s'est bien déroulée. Sur la période d'août à décembre, nous avions une moyenne de 44 enfants inscrits par jour les lundis, mardis et jeudis mais en raison des quarantaines, nous avions plutôt un effectif de 38 enfants par jour en moyenne. Les vendredis étaient plus calmes mais nous sommes rapidement arrivés à 40 enfants inscrits.

A notre retour des vacances d'octobre, nous avons pu bénéficier de la petite salle « carnotzet » qui se trouve à côté de la salle du conseil. Ce local a pour but d'offrir un lieu calme après le repas pour les enfants ayant besoin de tranquillité. Nous proposons des petits bricolages, de la lecture, des jeux calmes tout ceci en discutant avec les enfants. Ce sont surtout les plus jeunes qui en profitent. Les plus grands préférant aller dehors ou jouer dans la salle qui offre un grand espace pour les parties de cache. Un coin vestiaire a été aménagé juste avant l'entrée de la cuisine. C'est très agréable de ne plus avoir les vêtements mouillés à l'intérieur de la salle.

Nos listes ont beaucoup fluctué jusqu'à la fin de l'année. Certains enfants ont été sorti de l'école, d'autre sont arrivé en court d'année. Au 31 décembre, nous avons 11 enfants en listes d'attente. Nous avons pu attribuer des places pour la rentrée de janvier 2022 et ainsi redescendre à 5 enfants.

Le traiteur nous est fidèle et nous propose des menus variés et équilibré. Il a le label « fourchette verte » mais nous n'entrons pas dans les critères de ce label en raison de nos infrastructures. Nous avons donc des quantités de nourriture en suffisance et bien comptée afin que chaque enfant puisse manger à sa faim. Les menus sont adaptés aux enfants avec des régimes particuliers. Nous incitons les enfants à goûter à tout mais sans les forcer afin que le fait de venir au restaurant scolaire reste un plaisir et non une contrainte. Les temps de repas sont appropriés pour expliquer aux enfants ce qui est sain et ce qui l'est moins.

La vie en collectivité n'est bien sûr pas adaptée à tous mais nous essayons de faire passer des messages bienveillants et respectueux afin que les temps de pause soient agréables pour chacun et que tout le monde trouve sa place.

Un peu plus de trois ans après l'ouverture du restaurant scolaire, nous pouvons dire que ce lieu a sa raison d'être et espérons vivement pouvoir continuer à nous améliorer et continuer à proposer ce service avec autant de plaisir et de motivation.

Gaëlle Hauser, Responsable du restaurant scolaire

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Police

Collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Une excellente collaboration avec la gendarmerie vaudoise est à souligner. Celle-ci patrouille régulièrement sur notre territoire ; par ailleurs le concept de poste de gendarmerie mobile a été maintenu. C'est ainsi qu'un fourgon mobile stationne un matin par mois sur notre commune, alternativement une fois à Le Muids et le mois d'après à Arzier avec les objectifs suivants :

- Entretien des liens de proximité avec les citoyens
- Échanger avec les habitants des communes visitées afin d'en identifier les problèmes et incivilités
- Renforcer la visibilité policière par une présence marquée sur le terrain
- Permettre aux citoyens d'établir divers documents, allant du formulaire « objets trouvés/perdus » au dépôt d'une plainte pénale.

Cette proximité est positivement ressentie par la population.

A noter toutefois que certains passages ont été annulés en fonction de la situation sanitaire et des besoins de la Police cantonale en terme de personnel.

Manifestations et demandes d'autorisation

La situation sanitaire liée au Covid-19 étant encore compliquée pour l'organisation de manifestations, nous avons reçu que 4 demandes via le portail POCAMA ; dont une qui a été annulée par l'organisateur à cause du mauvais temps. La société de Jeunesse a organisé un Bar Ambiance qui a pu avoir lieu en septembre et le groupe d'aînés Soleil d'Automne a organisé son repas de Noël au Centre Communal et Scolaire.

6.2 Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2021, l'Administration communale est restée ouverte au public afin de garantir un service aux administrés malgré la situation sanitaire liée au COVID. De février à juin, le télétravail étant obligatoire, Mesdames Besson et Hodic ont alterné entre bureau et maison ; elles se croisaient donc en étant au bureau 1 jour sur 2.

Population

Recensement	Total	Suisses	Étrangers
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693
31.12.2016	2565	1864	701
31.12.2017	2653	1888	765
31.12.2018	2697	1937	760
31.12.2019	2801	2026	775
31.12.2020	2912	2076	836
31.12.2021	2947	2131	816

Quelques autres chiffres :

25 naissances et 11 décès
50 fonctionnaires internationaux
714 catholiques
602 protestants
1'646 autres confessions ou sans religion
(source statistiques religieuses octobre 2021)

En 2021, notre préposée et sa collaboratrice ont œuvré afin de gérer 793 mutations (arrivées, départs, naissances, décès, changement d'état civil, naturalisations, etc.) contre 727 en 2020, 729 en 2019 et 564 en 2018.

6.3 SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

18 communes font partie de l'association SDIS Nyon-Dôle et sont représentées au Conseil intercommunal, présidé par M. Claude Bosson, Municipal à Duillier. Pour le premier semestre 2021, notre commune était représentée par M. François Esselborn et Mme Elvira Rölli, M. Patrick Hübscher étant suppléant. Depuis le 1^{er} juillet 2021, MM. François Esselborn et Denis Berger représentent notre Commune. Monsieur Christian Dugon étant suppléant. Le Conseil s'est réuni à 3 reprises en 2021. Deux séances ont été nécessaires afin de valider certains préavis, dont les comptes 2020 et le budget pour 2021. La dernière étant dédiée à l'assermentation des nouvelles autorités.

Sans entrer dans les nombreux détails que contient le rapport de gestion et d'activités 2021 du SDIS Nyon-Dôle, très complet, il est à relever que le nombre d'interventions dans notre région s'élève à 447, représentant 4'000 heures, réparties de la manière suivante :

- 101 pour les incendies ;
- 8 désincarcérations ;
- 60 sauvetages ;
- 81 pollutions ;
- 3 chimiques ;
- 73 inondations ;
- 70 alarmes automatiques ;
- 51 divers.

Nous constatons donc une augmentation de 34 interventions par rapport à l'année précédente. Pour le surplus, nous vous renvoyons au rapport de gestion de cette association ainsi qu'à son site internet qui contiennent tous deux des renseignements complets quant aux activités de l'année écoulée.

6.4 Protection civile

Tout comme 2020, la protection civile a connu une année 2021 particulièrement mouvementée. En cause notamment la pandémie de Covid-19, ayant nécessité de nombreuses heures d'engagement et des missions diverses, que ce soit pour la vaccination, le soutien à l'AVASAD ou encore le soutien dans les EMS et hôpitaux.

D'autre part, l'ORPC a également assumée ses activités régulières, tant en ce qui concerne les contrôles périodiques des abris, le recensement des biens culturels ou encore les cours de répétition, sans oublier les interventions en situation d'urgence.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous renvoyons au rapport de gestion de cette association intercommunale, disponible auprès de cette dernière.

7 AFFAIRES SOCIALES

7.1 Accueil de la petite enfance, garderies et familles

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants est géré autour de réseaux régionaux. La commune d'Arzier-Le Muids est membre du Réseau d'Accueil des Toblerones depuis sa création en compagnie de 15 autres communes de la région. Il a pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de jour pour les nourrissons, les enfants et les adolescents tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles.

AISGE – Accueil de jour

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Ces structures sont gérées par trois directrices (une administrative et deux pédagogiques) et supervisées par un comité directeur formé des 5 municipaux des écoles.

Accueil préscolaire

Sur le territoire communal, « Le Relais des Mômes » offre, depuis août 2020, 44 places en nurserie-garderie, réparties en 10 pour la nurserie, 14 pour les « trotteurs » (18 à 30 mois environ) et 20 pour les enfants de plus de 30 mois. La structure est ouverte toute l'année, à l'exception d'une pause de 3 semaines en été et de la période entre Noël et Nouvel-An.

Le « Relais des Mômes » a vécu sa première année sur deux sites, suite à l'agrandissement. Après quelques changements au niveau du personnel, la stabilité est retrouvée sur cette structure, les équipes ont pris leurs marques et font preuve d'un grand professionnalisme. Le taux de remplissage de la structure, relativement faible en 2020 pour causes combinées d'ouverture du « Relais du bas » et de la crise sanitaire liée au COVID-19, a bondi en 2021 pour s'établir à 91,53 %.

Accueil parascolaire (UAPE)

Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P), c'est également « Le Relais des Mômes » qui offre un accueil tant le matin (dès 7 heures du matin) que pendant la pause de midi ou l'après-midi, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h30. 48 places sont à disposition avec une pointe à 60 pour la tranche de midi et sont supervisées par une équipe de 7 personnes accompagnées d'un apprenti.

En 2021, le taux de remplissage de l'UAPE est toujours très satisfaisant. La tranche de midi, elle, est complète les 4 jours de la semaine et ceci malgré le départ des 5P à St-Cergue.

Tout comme pour la nurserie-garderie, l'UAPE a été contrainte de fermer pendant 7 semaines et demie suite à la crise Covid-19 ; ici encore, le manque à gagner suite à ce cette fermeture a été entièrement compensé par l'aide cantonale reçue.

Sur le plan du personnel, l'UAPE d'Arzier a changé d'adjointe de direction en cours d'année.

Parmi les nouveautés mises en place depuis la rentrée 2021, citons un travail de collaboration avec l'école qui a permis de mettre en place les devoirs surveillés au sein de la structure.

Jardin d'enfants communal

L'année scolaire 2020-2021 a débuté avec un faible nombre d'enfants inscrits, 10 enfants répartis sur 4 matinées. Dès le 01 janvier 2021, nous avons ouvert le mercredi matin en plus. Malheureusement nous n'avons pas eu assez de demandes pour les plages horaires des après-midis, nous obligeant ainsi à suspendre l'ouverture pour ces plages horaires.

Voici un tableau récapitulatif du nombre d'enfants inscrits par jour :

	Août 2020	Janvier 2021	Août 2021	Décembre 2021
Lundi	5	5	3	5
Mardi	8	9	7	9
Mercredi	0	3	3	6
Jeudi	4	3	4	8
Vendredi	5	6	4	6
Total enfants / semaine	22	26	21	34

Au mois de juin, un tout-ménage, distribué pour présenter et rappeler l'existence de la structure, a eu un effet bénéfique sur les inscriptions de la rentrée du mois d'août. De plus, nous avons pu organiser une demi-journée « portes ouvertes » au mois de novembre. Les familles concernées ont été invitées par courrier personnel. Ce fut un grand succès, quatre familles ont inscrits leur enfant dès le mois de décembre 2021 ou janvier 2022 et 3 familles ont déjà confirmé une inscription pour le mois d'août 2022.

Au mois de décembre 2021, le Jardin d'enfants comptait, au total, 18 enfants inscrits.

En plus des ateliers proposés aux enfants chaque semaine (cuisine, musique, sorties en forêt, motricité et activités créatrices), nous avons pu mettre en place une collaboration avec Mireille Vietti, notre bibliothécaire, qui a une formation de conteuse. Cette dernière nous organise, plusieurs fois durant l'année, des balades contées en forêt ainsi que des moments de contes au Jardin d'enfants.

Les enfants qui ne sont pas inscrits ces jours-là ont la possibilité d'y participer sous forme de dépannage ponctuels.

Grace à la levée des restrictions sanitaires, nous pourrons enfin reprendre nos sorties « spéciales » (cueillette de fraises à Genolier, course d'école, etc..) et organiser une fête de fin d'année scolaire avec les parents et les familles.

Kathrine Zwyzart, Responsable du Jardin d'enfants communal

8 SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Service des eaux

Notre Commune est approvisionnée en eau par trois sources, à savoir :

Source de la Raisse

- La source de la Raisse a produit 63'955 m³ d'eau brute en 2020 et 95'101 m³ en 2021. Soit 30% de plus que 2020 (+ 31'146 m³).
- Le complément du Montant apporté au réservoir des Sendys a été de 136'840 m³ d'eau pour 2020 et de 112'736 m³ pour 2021, soit 24'104 m³ de moins que 2020.
- La distribution d'eau sous-pressure depuis le réservoir des Sendys a été de 199'840 m³ en 2020 et de 185'553 m³ en 2021, soit 13'719 m³ de moins que 2020.

Source des Cotteaux

- La source des Cotteaux a produit 100'829 m³ d'eau en 2020 et 100'503 m³ en 2021, soit 326 m³ de moins que 2020.
- Le complément apporté du réservoir des Sendys au réservoir des Cotteaux a été de 11'296 m³ pour 2020 et de 17'436 m³ pour 2021, soit 6'140 m³ de plus que 2020.

Station SIDEMO du Montant

La station SIDEMO donne quelques signes de vieillissement. La source du Montant est de plus en plus sensible aux orages. Ceux-ci engendrent une montée rapide de la turbidité, nécessitant une mise hors service plus fréquente de la station. Des travaux d'adaptation sont à l'étude, comme le changement du charbon des filtres à charbon ou le remplacement des générateurs d'ozone.

Pollution du réservoir des Sendys

Suite aux analyses des échantillons prélevés le 28 juin 2021, le laboratoire de la ville de Lausanne nous a signalé le 30 juin une pollution aux Entérocoques de 3 UFC/100 ml sur l'échantillon d'eau de l'arrivée de la source de la Raisse au réservoir des Sendys et de 2 UFC/100 ml à la sortie du réservoir des Sendys, alors que la valeur limite est de 0 UFC/100 ml. Suite à cette non-conformité, le service des Infrastructures a répondu de manière immédiate, et conformément aux directives en place, afin de rétablir la situation.

Fuites sur le réseau de distribution d'eau potable

Nous avons eu 7 fuites sur les réseaux de distributions de l'ESP (3 fuites sur le réseau communal et 4 fuites sur le réseau privé). Il n'y avait cependant aucun lien entre ces fuites. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire :

- 1) Chemin Haut des Bossons Audry
- 2) Chemin du Goupil
- 3) Routes des Sendys
- 4) Chemin de la Prise
- 5) Chemin des Allevays
- 6) Chemin de la Dôle
- 7) Route de St-Cergue

Nous avons eu tous les types de canalisations touchées par ces fuites. De la fonte ductile de 250 mm et de 125 mm, de l'acier de 100 mm et du PE de 40 mm.

Service de piquet SIDEMO

Pour assurer le service de piquet de la station de production SIDEMO, les communes de Genolier, Gland et Arzier-Le Muids fournissent chacune deux techniciens spécialisés.

Cela représente pour notre commune :

- 9 semaines de service de piquet (108,5 heures d'intervention) pour Monsieur Guillaume Obez
- Et, 8 semaines de service de piquet (186 heures d'intervention) pour Monsieur Marcel Vaucher.

Restriction d'eau potable

Les pluies abondantes depuis le 14 juin et jusqu'au 25 juillet 2021 nous ont permis de ne pas instaurer de restriction d'eau.

Entretien des zones de captage de la Raisse et des Cotteaux

Comme chaque année les zones S2 et S3 de la source de la Raisse et des Cotteaux sont fauchées et l'herbe est évacuée.

Nettoyage des réservoirs

Comme nous l'imposent les nouvelles méthodes de travail de la SSIGE (Association professionnelle des distributeurs de gaz et d'eau), nous devons nettoyer au plus tous les deux ans nos réservoirs d'eau potable.

Réservoir des Sendys

La cuve « Genève » du réservoir des Sendys a été vidée et nettoyée le 9 février 2021. Quant à la cuve « Lausanne », elle a été vidée et nettoyée le 19 février 2021.

Réservoir des Cotteaux

Les cuves du réservoir des Cotteaux ont été vidées et nettoyées le 28 janvier 2021.

Les chantiers réalisés ou en cours

Agrandissement de la clinique de Genolier : pour permettre cette construction la canalisation de refoulement « SIDEMO-réservoir des Sendys » a dû être déplacée sur une longueur de 212 mètres.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de génie civil de la Clinique de Genolier sous la surveillance de notre bureau d'ingénieurs MIAZ & WEISSER. Les travaux ont débuté en août et se sont terminés à fin septembre 2021. L'ensemble des coûts de cette opération ont été payés par le chantier d'agrandissement de la clinique de Genolier.

Chantier de recaptage des eaux des Cotteaux (préavis 13/2018) a débuté par le forage du nouveau puits des Cotteaux, le 25.05.2021 et s'est terminé le 1.06.2021. Aucun incident ou accident majeur n'a été signalé pendant la réalisation de cette première phase. Nous avons eu par contre deux mois de retard sur la livraison du matériel équipant le nouveau puits de pompage.

- Les tests de production ont débuté le 12.10.2021 par la mise en service des pompes immergées.
- La mise en service du nouveau puits de captage est prévue pour le mois de février 2022, quand la tête du puits (couvercle en inox) sera posée par l'entreprise RENEVIER.
- Reste à faire : les décomptes, la détermination des zones S1, S2 et S3 par l'hydrogéologue, la pose du grillage au pourtour de la zone S1, la pose d'une rehausse du couvercle du puits et l'établissement des servitudes de passage des canalisations sur l'ensemble de son parcours entre le puits et le réservoir des Cotteaux.

Chantier de la Prise et Bossons Audry concernant l'assainissement des canalisations des EU-EC, le remplacement des conduites ESP et la pose d'un bouclage a débuté en automne 2020 et durera jusqu'en été 2022.

- Environ 600 mètres de canalisation ESP en PE ont été remplacées en 2021.
- Nous avons déplacé et remplacé les BH 201 et 213, et installé une nouvelle BH sur la parcelle 705.
- Nous prévoyons pour 2022 de déplacer et remplacer la BH 202 et d'installer une nouvelle BH sur la parcelle 763.

Les projets à venir

L'étude pour l'assainissement des canalisations EU-EC et ESP des quartiers Clyettes et Grands-Champs est en cours. Le préavis sera présenté au conseil en 2022.

Le projet de stockage d'eau dans le bois de Chêne suit son cours, la mise à l'enquête a été faite par la commune de Genolier et aucune opposition n'est à signaler.

Classeur « Autocontrôle »

Ces classeurs contiennent l'ensemble des procédures et informations liées à la gestion du réseau d'eau communal. Ils ont été présentés à l'autorité cantonale de surveillance, qui les a validés en mars 2021. Ils sont régulièrement maintenus à jour et également informatisés.

Mesures d'améliorations

La mise en œuvre des nouvelles méthodes de travail (classeurs Autocontrôle) de la SSIGE oblige chaque producteur et distributeur d'eau potable à fournir un rapport annuel détaillé de sa production, de son traitement, de son stockage et de sa distribution d'eau. Ce rapport a été présenté et validé par la Municipalité le 17 janvier 2022. Celui-ci est affiché aux piliers publics et sur le site de la commune.

Les ouvrages

Dans le rapport de l'audit du 28.05.2020 de l'OFCO, il est annoté que nos ouvrages et nos consignes doivent être adaptés:

Nous devons améliorer le système de surveillance de la pompe doseuse de chloration pour les réservoirs des Sendys et des Cotteaux pour être alerté quand les seuils critiques sont atteints ou dépassés. Ne pouvant pas améliorer ces points, il a été prévu de supprimer ces deux pompes doseuses et de les remplacer par une installation de traitement aux UV pour chaque réservoir. Le projet est géré par le bureau d'études MIAZ&WEISSER et l'OFCO a été informée.

Bilan

La gestion de l'incident lié à la pollution du 30 juin a démontré :

- Que les méthodes de travail sont maîtrisées.
- Que le personnel est bien formé.
- Que le matériel à disposition répond aux besoins.

On peut conclure que :

- La production de notre ESP en 2021 a été maîtrisée sur l'ensemble des phases.
- Qu'au vu des résultats obtenus par les analyses d'eau programmées ou inopinées, la qualité de notre eau a répondu totalement aux normes en vigueur.

8.2 Distribution d'énergie

La production de chaleur fournie par notre centrale du CCS a produit 958.547 MWh d'énergie thermique (883.835 en 2020) qui se répartit comme suit :

Consommateur	Répartition en MWh
Bâtiment du CCS	407.961
Caroline 2 A	51.288
Caroline 2-4-6-8	279.509
Pré-Morlot 1	51.288
Auberge	35.017
Appartement Village 15	21.052
Abris PC	40.495
Divers	71.937

Consommation chaleur – force

La consommation de matières nécessaires à la production de chaleur est 120'559 l de mazout, en attendant une nouvelle chaudière à bois.

Notre installation photovoltaïque installée sur la toiture du CCE (466.95 m²) a produit 58.49 MWh en 2021 contre 67.55 MWh en 2020.

Une production totale de 512.80 MWh depuis sa mise en service en 2014, représente un total d'émissions de CO2 évitées d'environ 358.52 tonnes.

9 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis no 04/2022 concernant le rapport de gestion 2021,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de ladite commission,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal no 04/2022 concernant le rapport de gestion 2021,
2. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion, pour la gestion de l'année 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 avril 2022 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

(signé)

Louise Schweizer

Le Secrétaire

(signé)

Quentin Pommaz

10 GLOSSAIRE

AAS	Agence d'assurances sociales
ACPT	Association couvert à plaquettes et bois Trélex
AISGE	Association Scolaire de Genolier et Environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association régionale d'action sociale
CCE	Centre communal d'entretien
CCM	Centre communal multifonctions
CCS	Centre communal scolaire
CDP	Commandement de payer
CBOVd	Chambre des bois de l'ouest vaudois
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CSR	Centre social régional
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
EPSGE	Etablissement primaire et secondaire de Genolier
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PEBOV	Promotion de la filière bois de l'ouest vaudois
PRNV	Parc naturel régional jura vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
RI	Revenu d'insertion
SADEC	Société anonyme de traitement des déchets
SAPAN	Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
SIDEMO	Service intercommunal des eaux du Montant

Glossaire

